

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME LXXIX

1953

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1954

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 28 JANVIER 1953

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président a le regret d'annoncer le décès de M. le Vice-Amiral Laurent, ancien préfet maritime de Brest, membre d'honneur de la Société. Ce Normand, né à Rouen, était un grand ami de la Bretagne et avait même appris le breton.

Sont admis dans la Société : M. Alain Legrand Inspecteur aux renseignements généraux, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Mlle M.-A. Le Pape, Directrice d'école honoraire, présentée par MM. Ogès et Marc; Mme Pennec, de Plogonnec, fille de M. Legrand, membre à vie de la Société, présentée par MM. Bernard et Keraval.

M. le Président présente diverses publications : *Apothicaire et Pharmaciens de Basse-Bretagne*, par M. A.H. Dizerbo. M. Daniel Bernard dit quelques mots de cette thèse de doctorat soutenue devant la Faculté de Pharmacie de Strasbourg et insiste, en particulier, sur les apothicaires et pharmaciens finistériens. Cette étude apporte beaucoup de noms et de renseignements sur l'exercice de la profession d'apothicaire.

Dans des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, M. Waquet analyse l'article de M. Couffon sur *l'Architecture gothique en Cor-*

nouaille aux xv^e et xvi^e siècles, article qui donne lieu à discussion au sujet de la date du cénotaphe de saint Ronan à Locronan. Il indique en outre l'intérêt de l'article de M. le colonel Gillot sur Bachelot de la Pylaie. A ce sujet MM. Ogès et D. Bernard, lequel a contribué au travail du colonel Gillot, signalent que Bachelot avait publié de nombreux articles dans les journaux finistériens lors de son séjour dans le département.

M. Waquet appelle aussi l'attention sur le tome II récemment paru de *La Géographie de la Bretagne* de M. Le Lannou en collaboration avec M. Flatrés.

Ce volume consacré à la vie économique met en lumière les progrès considérables réalisés en Cornouaille depuis huit ans.

A propos d'une exposition sur le Léon qui doit se tenir à Morlaix, M. le Président fait savoir qu'un accord est intervenu entre la société *Les amis de Kerjean* et les monuments historiques, ceux-ci devenant propriétaires, sous certaines conditions, des collections de Kerjean.

Mme Losq, institutrice à Plozévet, communique la photo des restes de l'allée couverte de Poulhan, en Plouhinec, allée couverte qui a été gravement endommagée par les Allemands.

M. Alain Legrand fait une communication sur la chapelle du Vern, en Plonévez-du-Faou, et M. Kervaval fait circuler un code civil et une géographie datant du Premier Empire.

M. Salaün, Trésorier, présente les comptes de 1952 et des félicitations lui sont votées pour son excellente gestion.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

G.-M. THOMAS.

H. WAQUET.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1953

Présidence de M. Daniel BERNARD, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, souffrant, s'est fait excuser.

M. Daniel Bernard donne lecture de deux rapports de M. Merlat, professeur à la Faculté de Rennes, rapports concernant l'un les fouilles de Kergoleden, en Meilars, l'autre celles de Locmaria-Quimper.

A la demande de M. Bernard, la Société renouvelle le vœu émis dans la séance précédente au sujet de la Pointe du Van.

A ce propos, un échange de vues a lieu au sujet de la disparition des vieilles chapelles. M. Keraval signale le mauvais état de la chapelle de Locmaria-ar-Hent, en Saint-Yvi.

M. Louis Ogès annonce que des fouilles ont été faites sous un tumulus — déjà fouillé en 1906 par M. du Châtelier — à Plonévez-Lochrist. Les nouvelles fouilles n'ont rien donné. M. Thomas fait part de la découverte d'une tombe préhistorique à Quéménéven.

M. Alain Le Grand fait circuler de vieilles photographies de coiffes quimpéroises : coiffe « pichou »,

coiffe « pen paper », coiffe d'artisanne dite « kich ker kemper »...

M. Keravall estime que la richesse du costume est en général en relation étroite avec la situation économique.

M. Ogès commence la lecture d'un mémoire sur l'ivrognerie en Basse-Bretagne et M. A. Le Grand communique trois extraits de registre des décès de Plozévet en 1749, concernant trois individus victimes de leur passion d'ivrognes. Les deux premières victimes de la « débauche d'eau-de-vie » furent enterrés dans le sable de la dune. Le troisième fut enterré dans le cimetière de la chapelle de Saint-Demet.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,

Le Vice-Président,

G.-M. THOMAS.

Daniel BERNARD.

SÉANCE DU 26 MARS 1953

Présidence de M. Daniel BERNARD, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, absent, s'est fait excuser.

M. Daniel Bernard, Président de séance, a le regret d'annoncer le décès du Docteur Fernand Chauvel, survenu dans sa propriété de Keroullin, en Combrit, le 18 mars 1953. Né le 8 juillet 1868 à Quimper, il fut le premier chirurgien établi dans cette ville où il ouvrit une clinique en 1903. Le Docteur Chauvel était membre de la Société depuis 1901.

Est admis dans la Société : M. le Docteur Méner, médecin de la Sécurité Sociale à Brest, présenté par MM. Desse père et fils.

M. D. Bernard présente une étude de M. François Merlet, Archiviste en chef des Côtes-du-Nord : « Les limites des diocèses à la veille de la Révolution dans le département des Côtes-du-Nord, et considérations sur l'origine des enclaves de Dol ».

M. Merlet pense que ces enclaves représentent un résidu de la domination temporelle et spirituelle que l'archevêque de Dol Wicohen avait usurpée vers le milieu du x^e siècle sur la Bretagne du Nord. On pourrait en fixer la constitution à la suite d'un compromis vers 980.

M. D. Bernard rappelle à ce propos que le regretté M. Savina avait effectué des recherches aux Archives nationales sur les limites des diocèses. Il en reste des notes.

M. G. Thomas présente un mémoire sur l'organisation et l'activité d'une association montagnarde de Landivisiau : « La Société Populaire des Sans-Culottes », dont il a déjà donné un aperçu dans sa monographie de cette commune.

Ce groupement, tel qu'en témoigne son registre des délibérations, fut directement mêlé aux différentes manifestations de l'époque révolutionnaire.

M. Keravall a découvert une documentation importante qui permet de suivre l'évolution économique et sociale du xvi^e siècle à nos jours. Il s'agit de baux, inventaires, et titres de propriétés, conservés dans la ferme de Lézedoaré, en Plogonnec.

M. Jarry a relevé dans des chartes anciennes

l'appellation de « Bourc'Laboue », désignant le manoir qui, jadis, a donné son nom à l'agglomération de « Bourlibou », connue aujourd'hui sous le vocable de Bourg-Les-Bourgs.

M. Thomas informe la Société de la trouvaille faite à Kervaïc, en Combrit, d'une poterie contenant douze haches de bronze.

M. Alain Le Grand fait circuler une photographie d'une curieuse pierre sculptée incorporée dans un mur en pierres sèches, à Keroué, en Kerfeunteun. Elle représente un personnage grotesque dont les jambes viennent toucher la tête. Il signale la découverte d'une meule gauloise à Mengleuz, en Plozévet.

M. Paul Floch évoque quelques souvenirs du manoir de Mesormel, en Saint-Vougay, dont les pierres ont servi à la construction récente de la chapelle de Kerfissien, en Cléder.

M. Alain Le Grand est désigné comme deuxième Secrétaire de la Société.

Les membres présents décident d'organiser une excursion archéologique dont l'itinéraire sera fixé lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

D. BERNARD.



SÉANCE DU 30 AVRIL 1953

Présidence de M. Louis OGES, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. H. Waquet, absent, s'est fait excuser.

Sont admis dans la Société : Mme Danion mère, de Quimper, présentée par MM. Lanneau et Mocaër; MM. Louis Déniel, directeur honoraire des P.T.T. à Ploudalmézeau, présenté par MM. Waquet et le chanoine Kerbiriou; Gentric, chef de bureau de la S.N. C.F., en retraite, à Ploudalmézeau, présenté par M. Waquet et le chanoine Kerbiriou, et le lieutenant-colonel Debarry, à Versailles, présenté par MM. Waquet et Ogès.

M le Président fait part de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades sur rue et les toitures correspondantes des trois maisons de la rue Sainte-Catherine appartenant au département et du camp gaulois de Kergaradec, en Penhars.

Il est communiqué une étude de M. Giot sur une stèle gauloise découverte au bourg de Lanrivoaré près du lavoir. Ce monument très curieux, haut de 1 m. 24 avec les faces mesurant 22 à 23 centimètres de large porte une inscription verticale en caractères anciens rappelant les onciales irlandaises (+ *Gall-mau*).

Une étude de M. Quentel rappelle que les noms de saints celtiques se retrouvent dans la Devon et en Bretagne armoricaine : saint Petroc, saint Cast, saint Kay, etc...

M. Merlet, archiviste en chef des Côtes-du-Nord, et M. Merlat, professeur à la Faculté de Rennes, admettent tous les deux que le territoire des Osismes occupait l'Armorique à l'Ouest d'une ligne allant de la baie de Saint-Brieuc à l'embouchure de l'Ellé.

M. Waquet a fait passer une note signalant que

dans ses *Mémoires* Saint-Simon rapporte qu'en 1698 Louis XIV envoya en disgrâce à Carhaix l'évêque de Fréjus, Louis d'Aquin, frère de son médecin.

Quelques pièces de monnaie à l'effigie de Louis XIII ont été découvertes à Kervenant, en Meillars, dans une prairie.

M. Desse présente un cachet d'argent ayant appartenu à Mgr de la Marche, dernier évêque du Léon ainsi que des ouvrages anciens et un tableau des fondations desservies en 1761 en la chapelle de l'hôpital de Saint-Antoine à Quimper.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

Louis OGES.

SÉANCE DU 28 MAI 1953

Présidence de M. Louis OGES, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, empêché, s'est fait excuser.

A la demande de nombreux sociétaires, il a été décidé au cours de la dernière séance d'organiser une excursion dans la Bretagne intérieure qui se ferait le 28 juin. Le projet présenté par M. Ogès est adopté.

M. Ogès présente un dessin montrant le château de Kergournadec'h tel qu'il existait au début du xvii^e siècle. Cette importante bâtisse, située à 6 kilomètres au Sud de Cléder, est aujourd'hui en ruines.

M. Ogès fait circuler « une lettre de marque » datant de l'an V de la République et par laquelle le ministre de la Marine et des Colonies autorisait le citoyen Boutet à armer et équiper en guerre, au port de Quimper, le navire corsaire « La Zoé », jaugeant 300 tonneaux. Le 19 floréal, notre corsaire quimpérois livra bataille à une frégate anglaise, délivrant ainsi un navire français et mettant à mal le corsaire anglais.

La *Nouvelle Revue de Bretagne* a publié dans ses deux derniers numéros des extraits d'un manuscrit de la bibliothèque nationale, relatant le voyage que Charles Colbert, frère du grand ministre de Louis XIV, fit en Bretagne en 1665.

Mlle Madeleine Toullic présente des reliques de Napoléon rapportées de Sainte-Hélène par le Quimpérois Rémy Guillard, chirurgien de marine, chargé en 1840 de procéder à l'exhumation du corps de Napoléon.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire,

Pierre KERAVAL.

Le Vice-Président,

L. OGES

SÉANCE DU 25 JUIN 1953

Présidence de M. Daniel BERNARD, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, absent, s'est fait excuser.

M. Daniel Bernard, président de séance, fait part

du décès de M. le chanoine Christophe Jézégou, doyen des membres de la Société, dont il faisait partie depuis 1897. Né à Plounéventer le 19 mai 1864, M. Jézégou fut ordonné prêtre le 10 août 1888. Chanoine honoraire en 1936, il est mort le 12 juin 1953 à Plounéventer. Pendant qu'il était vicaire à Châteaulin, il publia en feuilleton, dans le journal *Le Bas Breton*, une histoire de Châteaulin depuis 1789, puis les œuvres de son vieux curé, le chanoine Quéré, dont un volume de poésies et de fables bretonnes, sous le titre de *Kanaouennou Kerné*. On doit également à M. Jézégou de nombreux ouvrages en breton, et entre autres des recueils de contes *E Corn an Oaled* et *Kontadennou*.

Est admis dans la Société : M. le Docteur Frédéric Phipps, médecin dermatologiste à Quimper, présenté par MM. le Docteur Lagriffe et L. Ogès.

M. D. Bernard présente deux notes de M. P. Merlat, Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, parues dans la revue *Gallia*, et qui seront déposées à la bibliothèque de la Société. L'une de ces notes constitue une nouvelle mise au point sur la « Base consacrée à Neptune et trouvée près de Douarnenez » ; l'autre contient notamment des précisions intéressantes sur les fouilles de Créach-Maria, en Ergué-Armel.

Mme Véfa de Saint-Pierre a adressé un portrait de son aïeul à M. Ogès à la suite de l'article qu'il a publié récemment dans le journal *Le Télégramme* et concernant la part prise par les Bretons dans la guerre de l'Indépendance de l'Amérique. Ce portrait représente Auguste Bonable de Méhérenc, marquis de Saint-Pierre, qui s'y distingua et reçut en 1784 la décoration de Cincinnatus. Cette distinction le pré-

serva de la Bastille. M. Ogès possède une liste de vingt-huit noms d'héritiers des Cincinatti Bretons.

A propos d'un autre article de M. Ogès sur le « Culte du feu », M. P. Bodéan, d'Ergué-Armel, rappelle une tradition du pays de Sizun, sa commune natale. Il s'agit de la vente aux enchères des cendres du « tantad » par les jeunes garçons qui faisaient en cette occasion office de notaire. Ils hurlaient en chœur; Eiz gwenneq ludu tantad Sant-Yan, dek gwenneq », etc... suivant le prix offert. Le produit de la vente, qui dépassait rarement vingt sous, était versé à la caisse paroissiale. L'adjudicataire déposait la cendre sous les ruches auxquelles elle devait apporter la prospérité.

Mlle A. Selle mentionne que les cendres vendues aux enchères étaient, dans la région de Santec, répandues sur les champs de pommes de terre et devaient assurer une bonne récolte.

M. Ogès communique un extrait du journal *L'Ami du Roi et de l'Ordre et surtout de la Vérité*, n° 4, du vendredi 4 juin 1790, par les « Continueurs de Fréron », qui relate l'élection du Maire de Loc-Maria, près Quimper, et donne une version amusante sur la manière dont le nouveau magistrat entend assumer les prérogatives de sa charge.

M. Ogès rappelle le vol dans l'église de Guimiliau de deux statues du groupe de Saint-Yves (le riche et le pauvre, XVII^e siècle), et émet le vœu que les objets présentant une certaine valeur soient scellés.

Il annonce deux importantes manifestations : l'exposition consacrée au Léon d'autrefois, qui se tiendra à Morlaix du 5 juillet au 27 septembre 1953,

et le Congrès des Sociétés Savantes de Bretagne, qui aura lieu les 15, 16 et 17 juillet à Clisson.

M. Alain Le Grand fait circuler une photographie de la chapelle Saint-Mellon, à Tréogat, qui se trouve à l'état de ruines depuis plus d'un siècle, et en voie de disparition.

M. Ogès présente le bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, contenant de nombreuses notices intéressant les chercheurs finistériens.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

D. BERNARD.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1953

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation.

Est admis dans la société : M. Edouard Juillard, ancien fonctionnaire colonial résidant à Penhars, présenté par MM. Desse et Ogès.

M. le Président fait ressortir l'intérêt qu'a présenté l'excursion archéologique du 28 juin 1953 qui a mené les sociétaires et amis jusqu'aux Marches de Cornouaille. Il rappelle ensuite que les deux statuettes dérobées à Guimiliau (le riche et le pauvre du groupe de Saint-Yves) n'ont pas encore été retrouvées. Ce vol est considéré comme un avertissement très grave, une surveillance plus étroite des chapel-

les et des églises devrait être exercée, afin d'éviter la disparition de nos œuvres d'art.

M. Ogès demande que des félicitations soient adressées à M. le recteur de Locquirec, qui a fait sceller aux murs les statues intéressantes dont l'enlèvement pouvait être facile. Il a d'autre part remis dans l'église des vieux saints qui en avaient été exclus, dont un saint Quirec.

M. le Président revient sur l'ouvrage reçu en hommage de M. Merlat : un tirage à part de la revue *Gallia* (t. X, 1952) qui avait été présenté lors de la précédente réunion. C'est une réédition modifiée sur certains points de l'article publié par M. Merlat dans le bulletin de la Société et concernant l'inscription portée sur la Base consacrée à Neptune trouvée près de Douarnenez. M. Merlat propose en définitive la lecture ci-après :

Aug(usto) sacr(um) Neptuno Hesp(erio) p(atrono) c(onventus) n(ostri) Caius Varenius voltin (ia tribu) Varus c(urator) c(ivium) R(omanorum) IIII posuit.

M. Merlat pense que *patrono* n'est pas absolument certain, que *conventus* pourrait être remplacé par *collegii* et *nostri* par *n(aviculariorum)* c'est-à-dire patron des navigateurs. *IIII* signifierait *quartum*. Pour la quatrième fois Caius Varenius Varius aurait vu renouveler son mandat de *curator civium romanorum* (autrement dit chargé des intérêts des citoyens romains).

Dans la même revue *Gallia* (t. IX, 1951) M. Merlat a rendu compte des fouilles et découvertes faites au cours de ses explorations dans le Finistère (Keraluc et terrain des Ponts et Chaussées en Ergué-Armel,

Kerlogoden, en Meilars; Lanneunoc, en Plounévez-Lochrist. A Kerlogoden « il peut s'agir » écrit-il, d'un établissement gallo-romain qui aurait succédé sans hiatus à un établissement gaulois ». A Locronan on lui a remis une monnaie romaine des débuts de la période gallo-romaine provenant d'un trésor disparu depuis longtemps. Le Docteur Dujardin a découvert, route de Gouesnou à Saint-Renan, un lech portant des inscriptions bretonnes. Pour déchiffrer celles-ci il fera appel au chanoine Falc'hun.

M. le Président analyse l'ouvrage de R.-Y. Creston *Les costumes des populations bretonnes*, avec préface de P.-R. Giot (Rennes 1953, in-8).

Il estime que l'auteur exagère l'intervention de motifs d'ordre économique dans le choix des couleurs des costumes. M. Creston ne déclare-t-il pas lui-même que « les étoffes de drap bleu eurent plus que les autres la faveur des clients » — ce qui est faire, avec raison, une grande part au goût personnel. L'enquête si intéressante de M. Creston eût gagné, suivant M. Waquet, à utiliser davantage les documents d'archives, notamment les séries d'inventaires faits après décès, pièces qui abondent, en moyenne depuis 1670, dans les fonds judiciaires. Le chupen bleu des Glazicks existait bien avant la liquidation, après les guerres de l'Empire, des stocks de drap des magasins militaires de Brest.

Mme Floch présente une Histoire de Concarneau par le Commandant Camille de Montergon (Editeur M. Le Tendre, membre de la Société). Il s'agit d'un ouvrage particulièrement bien documenté depuis le XVIII^e siècle et bien illustré.

M. le Président indique tout l'intérêt du nouveau

livre de M. A. Masseron (membre de la Société) sur *Dante et saint Bernard*.

M. Alain Le Grand présente une minuscule hachette en pierre polie (6 cm. $\times$ 3) trouvée à Lez-Plozévet, en Plozévet. Il fait également circuler une photographie d'un groupe en granit représentant le baptême du Christ par saint Jean qui se trouve dans un jardin de Pleyben. Elle est de la même facture que les plus anciennes statues du calvaire.

La séance est levée à 16 h. 45.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

H. WAQUET.

— *** —

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1953

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le Président a le regret de faire part du décès de trois membres de la Société : MM. Christophe Le Dérout, minotier à Pont-Aven; le capitaine de corvette en retraite Pocard de Kerviller du Cosquer et Adolphe Le Goaziou, libraire à Quimper. La Société s'associe au deuil de leur famille.

Quatre nouveaux membres sont admis à la Société : M. Etienne Le Grand (père), photographe à Quimper, présenté par MM. Ogès et Salaün; Jean-Pierre Lenoir, artiste peintre, professeur à l'Ecole d'art appliqué et des Beaux-Arts du Mans, présenté par

MM. Waquet et Ogès; Roger Gargadennec, agent commercial d'Air-France, à Draveil (Seine-et-Oise), présenté par MM. Waquet et Ogès; l'Institut de recherches historiques, économiques et humaines de la Faculté des Lettres à Rennes.

M. Merlat, professeur à la Faculté de Rennes, avec l'aide d'étudiants et d'étudiantes, a exécuté des fouilles, à Trouguier, près de la pointe du Van. Ce travail ne pourra être terminé que dans quelques années. M. Ogès présente des photographies aériennes de la région prospectée, prises par M. Etienne Le Grand, qui laissent apparaître des traces de vestiges des établissements gallo-romains.

A Guimaëc un trésor de 770 pièces de monnaies gallo-romaines a été découvert. Elles portent l'effigie de douze empereurs romains allant de Philippe II à Tétricus (244 à 273). Elles ont été frappées dans les ateliers de Rome, Lugdunum (Lyon), Cologne et même en Asie.

Une photographie, communiquée par le Docteur Dujardin, montre le lec'h de Saint-Renan. Jusqu'à présent il n'a pas été possible de déchiffrer les inscriptions qu'il porte sur toutes les faces.

M. le Président fait savoir que la plus grande partie des collections préhistoriques du musée archéologique de Quimper a été transportée en dépôt au musée de Pors-Carn, en Penmarch. En échange le musée de Quimper recevra les pièces gallo-romaines conservées actuellement à Penmarc'h.

M. Waquet a découvert — parmi tant d'autres — le nom d'un scribe breton, Hervé Keynhouarn (dos de fer), du diocèse de Léon qui, en 1264, travaillait

en Italie. Il transcrit un texte latin ayant trait à l'histoire de Mahomet, texte dont Dante s'est inspiré lorsqu'il écrivit *La Divine comédie*.

M. le Président présente un livre très documenté, le premier qui ait été consacré spécialement à ce sujet : *La sculpture bretonne*, par V.-H. Debidour, professeur à l'Université de Lyon.

M. Marziou a communiqué des renseignements sur les deux meules à grains du XVII^e siècle découvertes à Guipavas, au terrain de Lanrus, près de Saint-Tudon.

M. Le Séach annonce la disparition progressive de la motte de Stang-Rohan, en Pluguffan, dont les pierres servent à la construction de bâtiments voisins. M. Giot a fait classer le champ de Kergaradec, voisin de Stang-Rohan. Mlle Floc'h enfin signale l'état lamentable de la chapelle de Saint-Maudez, en Nizon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
Pierre KERAVAL.

Le Président,
H. WAQUET.



SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1953

Présidence de M. H. WAQUET, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. André Rayer, instituteur à Pont-Aven, présenté par MM. Ogès et Keraval, est admis dans la Société.

M. Ogès fait part des constatations qu'il a pu faire sur la découverte de la nécropole de Locronan. Lors du pavage de la célèbre place on a découvert un grand nombre de squelettes, tous orientés Est-Ouest. Il est à noter l'état très poussé de la décomposition des os et l'usure des dents sans carie. M. Merlat, chargé des travaux gallo-romains, est venu enquêter sur place.

M. Ogès mentionne également la trouvaille de 10 kilogrammes de pièces romaines faites à Rescourel, en Plounévez-Lochrist. Elles datent des trois premiers siècles de notre ère et marquent vraisemblablement le passage de troupes romaines.

M. Waquet présente l'article de M. l'abbé Lozèrez sur le relèvement religieux de la Basse-Bretagne au XI^e siècle. L'auteur insiste sur le rayonnement et l'action de la célèbre abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Sa thèse se fonde sur une étude des noms de lieu de la Cornouaille et du pays de Vannes. Ravagée par les invasions normandes la Basse-Bretagne renaît, grâce à l'effort des moines, à la vie religieuse.

Une lettre reçue de M. le lieutenant-colonel Debarry fournit une intéressante description du manoir de Kermoguer, en Moëlan. La curiosité principale réside dans le lambris de la grande salle où une fresque peinte sur bois présente des têtes de personnages très fines où l'on reconnaît Henri IV, le Grand Condé, etc. M. Waquet fait remarquer que Julien du Pou de Kermoguer fut nommé gouverneur de Quimper en 1594 par le maréchal d'Aumont.

M. Waquet présente les *Souvenirs d'un pêcheur en eau salée*, de M. Auguste Dupouy, souvenirs de jeunesse qui sont aussi un document pour l'histoire con-

temporaire de la pêche et des pêcheurs du Sud-Finistère.

M. Ogès signale que la statue de N.-D. du Guéodet a été placée sur la tombe de la famille de Silguy, au cimetière de Saint-Marc, à Quimper. C'est le dernier vestige de la chapelle construite en 1209, restaurée au XVI^e siècle et démolie en 1802.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire,
KERAVAL.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 31 DÉCEMBRE 1953

Présidence de M. Louis OGES, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. H. Waquet, souffrant, s'est fait excuser.

Mlle Marthe Amont, directrice d'école, présentée par MM. Ogès et Keraval, est admise dans la Société.

M. le Président fait part du classement parmi les monuments historiques de l'allée couverte de Goulet-Riec, en Riec-sur-Bélon, et signale que l'agrandissement de l'église de Kerfeunteun vient d'être effectué avec goût au moyen de pierres de taille provenant de divers manoirs et chapelles en ruines.

Dans un mémoire qui sera publié dans le bulletin de la Société, M. Giot, conservateur des musées de Penmarch et Carnac, expose l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre de nouvelles fouilles dans les tumuli déjà explorés.

M. Keraval présente la première partie de son étude sur un village de Plogonnec au XVII^e siècle. Cette étude, qui sera publiée dans le bulletin, a été faite d'après des documents anciens conservés dans une famille paysanne, et en particulier des actes notariés après décès.

M. Ogès fait circuler trois pièces de monnaie romaines provenant de la découverte de Rescourel, en Plounévez-Lochrist.

M. Ogès présente un ouvrage de M. Goulven Mazéas : *La vie diabolique de Saint Keriolet*, large fresque de la vie religieuse en Bretagne au XVII^e siècle.

M. Ogès annonce la naissance de la Société d'Etudes de Brest et du Léon, groupement qui tend à continuer la tradition de la Société Académique de Brest disparue.

L'ordre du jour appelait ensuite l'élection du bureau. M. Jarry, archiviste en chef du Finistère, devient secrétaire général, en remplacement de M. Thomas, démissionnaire. M. Georges Marc, instituteur à Quimper, est nommé secrétaire. Les autres membres du bureau conservent leurs fonctions.

Le Président remercie l'assemblée, adresse un souvenir ému aux membres de la Société disparus en 1953, et, au nom du bureau, présente ses vœux pour l'année nouvelle.

Le Secrétaire,

Pierre KERAVAL.

Le Président,

Louis OGES.

MÉMOIRES

MEMOIRS

LE CHANOINE JEAN MOREAU

et ses mémoires sur la Ligue

A Quimper, sur la place Saint-Corentin — « le Tour du « châtel » comme on disait jadis depuis un temps immémorial —, au coin Nord-Est, dans une maison prébendale située sur l'emplacement de l'aile neuve de notre hôtel-de-ville, décéda le 29 juin 1617 un chanoine nommé Jean Moreau, occupant canonique de la demeure et official de Cornouaille. C'était un personnage de conséquence, une notabilité marquante, peut-être redoutée de certaines gens à cause de son humeur caustique et de quantité de bonnes histoires dont il avait conservé le souvenir. Il ne se faisait pas prier pour les raconter. Il les avait consignées par écrit et ses mémoires se trouvaient presque rédigés en entier quand il mourut. Par heureuse fortune ils sont parvenus jusqu'à nous. Pour qui aspire à connaître la vie dramatique de la Basse-Bretagne dans les années inquiètes du xvi^e siècle finissant il n'est pas de lecture aussi instructive et aussi attachante. Des hommes d'autrefois y revivent avec leurs passions et leurs gestes, presque le ton de leur voix, sous la plume d'un écrivain qui fut des leurs et qui, ayant beaucoup vu, beaucoup entendu, avait aussi beaucoup retenu.

Ce Jean Moreau était Quimpérois de domicile, sinon de naissance. Était-il Breton de vieille souche ? On ne saurait l'affirmer. Son nom de famille qui

s'écrivait le plus souvent Moro, n'a en apparence rien de local. A vrai dire il se rencontre des Moreau ou Moro dans tous les pays de France. Autour de notre chanoine il est constant que tout appartient à la plus authentique Cornouaille, même en remontant assez loin dans le passé et sans quitter la zone d'entre l'Odet et la baie d'Audierne. Dans l'ancienne église de Plomelin une pierre, qu'on a gardée en l'encastant dans un pignon de l'édifice bâti en 1892, portait les armoiries de ses père et mère, Augustin Moro et Marie Lhonoré, héritière de la terre de Keraval sise dans la paroisse (1).

Marie Lhonoré ou L'Hénoret tenait Keraval de son père Pierre, sieur de la Forêt en Loctudy, époux de Catherine Le Meudec. Elle avait épousé en 1529 Augustin Moro. Sa famille possédait de très solides assises. En 1653, lorsque Pierre Lhonoré, écuyer, conseiller au présidial de Quimper, rendit hommage au roi pour la seigneurie de la Forêt, le procès-verbal mentionna dans l'église de Loctudy un vitrail où se lisaient « en escripture ancienne » (c'est-à-dire en caractères dits gothiques) les six vers que voici :

(1) Elle l'avait héritée de son père Pierre. Dans la chapelle du manoir de Keraval se voyaient en 1642 les armoiries des Moreau : de gueules à trois poissons d'argent en pal, accompagnés en chef d'une molette également d'argent (d'après un renseignement fourni par M. Georges Monot, de Pont-l'Abbé, à qui sont dues plusieurs données généalogiques utilisées *infra*). La famille de notre chanoine a été confondue par Le Bastard de Mesmeur avec celle des sieurs de Kercado, en Beuzec-Cap-Sizun. Cet érudit a procuré en 1836 et en 1857 deux éditions des *Mémoires*, toutes deux épuisées et que devait remplacer une édition critique, pour laquelle avait été écrite la présente notice. L'article un peu « baveux » d'A. Favé (p. 79-98), publié en 1892 dans le *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, se fonde presque uniquement sur le texte des *Mémoires*, qu'il cite souvent.

« Suivant de ses ayeulx la trace,
« Jean Lhonnoré de qui la race
« Sort d'un tige bien éminent,
« Honorant Dieu et son esglise,
« Saincte, devotte et bien apprise,
« Ce don luy offre humblement. » (2).

Quant à Augustin Moro, devenu sieur de la Forêt par son mariage, il était aussi sieur de Kervillac en Tréguennec et de Kermenon en Nizon (3). Il remplissait les importantes fonctions de procureur du roi auprès de la cour royale de Quimper-Corentin (4). Un acte de 1642 fait de lui un cadet et juveigneur de la maison de la Ville-Bougault dans l'évêché de Saint-Brieuc (5). Cependant, en 1426 déjà, des Moro habitaient dans la paroisse de Combrit et à Langoz en Locudy; le procès-verbal de la réformation de la noblesse de 1426 nomme parmi les nobles de Combrit un Yvon Moreau, demeurant à Kerdrozec (6). Si la coexistence de deux familles nobles et de même nom dans les mêmes paroisses ne résulte pas d'une coïncidence fortuite, s'il s'agit bien en fait d'une seule et même lignée, il est très vraisemblable qu'Augustin n'était pas personnellement venu de l'évêché de Saint-Brieuc, mais descendait d'un cadet et juveigneur qui en était venu. Ce cadet ne serait-il pas pré-

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, B 2017. Ce Jean est probablement le frère de Marie Lhonoré, par conséquent l'oncle et, selon quelque apparence, le parrain du chanoine.

(3) Bibl. nat., ms fr. 22321, p. 209 et 229.

(4) On disait officiellement « substitut du procureur du roi ».

(5) Arch. du manoir de la Villeneuve, en Plomeur (communication de M. Georges Monot).

(6) Arch. du Finistère, F., notes de L. Le Guennec sur Locudy et Combrit.

cisement cet Yvon lui-même que nous voyons à Combrit en 1426 ?

La famille de La Ville-Bougault apparaît d'abord dans les environs de Quintin. Le texte de la réformation de 1535 porte que la maison de Maugoaron appartient « au fils de Jean Moro, que l'on croit noble » (7). Le 4 mai 1558 un certain François Moro, sieur des Forges, était sergent féodé de la cour de Quintin (8). Vers 1587 les Moreau de Quintin acquirent le manoir et dépendances de La Ville-Bougault en Cesson, relevant du fief des reguaires de Saint-Brieuc, manoir qu'ils conservaient encore au XVIII^e siècle (9). Le rédacteur de l'acte de 1642, qui rattachait Augustin Moreau à la famille de La Ville-Bougault, n'avait donc pas tout à fait raison puisque les Moreau ne portaient pas encore ce nom au XVI^e siècle.

Quoi qu'il en soit, Augustin occupait par son ascendance, son mariage, ses fonctions et sa fortune une place du premier rang dans la société cornouaillaise. Sa science juridique l'avait fait désigner en 1539 pour assister à la session extraordinaire des Etats, qui se tint cette année-là à Nantes afin de fixer le texte officiel de la coutume de Bretagne (10). Outre ses seigneuries, il avait des intérêts en ville.

(7) Bibliothèque du château de Lesquiffiou, ms des réformations de la noblesse, p. 491 (note de L. Le Guennec).

(8) *Bretagne contemporaine, Côtes-du-Nord*, p. 14.

(9) J. Geslin de Bourgogne et An. de Barthélémy, *Anciens évêchés de Bretagne, Diocèse de Saint-Brieuc*, t. I, p. 276 et 299 et t. II, p. 281 et 282.

(10) V^{te} Ch. de Calan, *Documents inédits sur les Etats de Bretagne*, t. I, p. 101

Il possédait à Quimper une maison dans la rue du Sel (aujourd'hui René-Madec), la troisième à partir du coin de la rue de la Vieille-Cohue (rue Laënnec) en remontant à gauche vers la place Terre-au-Duc, et deux autres dans la rue du Rossignol (rue Saint-Mathieu), à droite en approchant de la place Terre-au-Duc. Ces trois immeubles avaient, à ce qu'il semble, des cours communes par derrière et se trouvaient encadrer l'immeuble formant l'angle des rues du Sel et du Rossignol (11).

Augustin Moreau eut plusieurs enfants, au moins, en plus de Jean et sans doute avant lui, un autre fils nommé Guillaume, que nous rencontrons en 1611, assistant, en compagnie de son frère Jean, à une assemblée tenue au palais épiscopal en vue de l'installation d'un collège de Jésuites à Quimper (12). Le chanoine, si on lui donne un peu plus de soixante ans en 1617, devait être né environ 1552 (13). Malheureusement nous ne savons guère sur ses faits et gestes jusqu'à 1592 que ce qu'il a jugé bon de mettre dans son récit. Or il ne nous apprend ni où il naquit, ni où il fit ses études, ni quand il entra dans les ordres. Il n'était pas né à Quimper même, dont il écrit seulement, vers 1610 (14), qu'il y habitait

(11) Arch. du Finistère, A 3.

(12) Arch. du Finistère, D 2. Dans le quatrième registre d'insinuations de Quimper, fol. 147 V° (Arch. du Finistère, série C), il est question d'une Jeanne Moreau, dame de La Boixière, nièce du chanoine.

(13) Ses parents s'étant mariés en 1529, sa mère, en ne lui donnant que 20 ans à cette date, en avaient 43 en 1552; il serait impossible de faire naître leur fils Jean après 1555-1556 au plus tard.

(14) Edition de 1857, p. 290.

depuis 37 ans, ce qui nous reporte à 1573. Ses sentiments concernant les Quimpérois manquent de cordialité. Avec une désinvolture dédaigneuse — et en dépit de son estime pour certains d'entre eux — il professe une opinion peu flatteuse sur leurs « creux cerveaux » et sur les caprices de leur administration, où « on se gouverne non par conseil, mais à l'étourdi et comme à la cour du roi Pétaud » (15).

Il était licencié en droit civil et en droit canonique (*in utroque jure licenciatus*), titres dont la recherche l'avait évidemment entraîné hors de Bretagne. Il en resta, selon toute apparence, absent longtemps. Toutefois, en 1577, lors de la surprise de Concarneau par un parti de protestants, il habitait encore Quimper. Comme son récit de l'événement n'offre à peu près rien de personnel, on incline à penser que le soin de ses études le retenait en ville et qu'il dut réfréner sa curiosité. C'était alors un jeune clerc; il n'appartenait pas au cercle des familiers de l'aimable poète et chanoine Guillaume du Buys, originaire du Quercy, dont il se borne à noter la mort en 1594 sans ajouter à l'énoncé du fait les commentaires et les regrets qu'un ami n'eût pas manqué de donner à la personnalité si intéressante de ce Breton d'adoption (16). Durant les années 1585 à 1589 il séjournait à Paris. Il y avait « vu » en 1587 au collège de Boncourt l'écolier Guy Eder, destiné à s'illustrer dans la carrière du brigandage sous le nom de La Fontenelle. Il dit seulement « vu »; les deux hommes n'étaient évidemment pas du même âge. L'attention que Jean Moreau prête aux événe-

(15) Edition de 1857, p. 289.

(16) Voir sur lui le livre de L.-Al. Bergounioux, 1936.

ments parisiens de cette époque et l'information exacte qu'il en a donnent à conjecturer qu'il achevait à Paris le cycle de ses études juridiques en exerçant même peut-être déjà quelque fonction d'église (17).

Il revint en Cornouaille pour 1590 et se trouvait à Carhaix à la mi-septembre de cette année. En 1592 il assista en mars aux Etats ligueurs de Nantes, fut nommé conseiller-clerc au présidial de Quimper le 14 avril et installé le 16 août à la place laissée vacante par la fuite du conseiller Simon Aubert, un tenant du parti royal qui se sentait mal à l'aise parmi les adhérents de la « Sainte Union » (18). Mais Moreau tenait son siège de Mercœur. Après la soumission de Quimper à Henri IV en octobre 1594, le maréchal d'Aumont lui retira son office — ce qu'il estime, du reste, parfaitement juste. De nouvelles lettres, du 11 novembre 1595, lesquelles furent cette fois enregistrées régulièrement au parlement de Rennes, le réintégrèrent (19). En septembre 1596 il succéda comme chanoine à Hervé du Haffont et reçut en prébende la paroisse de Beuzec-Cap-Sizun, dont avait également joui son prédécesseur (20).

Les archives les plus anciennes du présidial ayant été détruites par un incendie au début du XVIII^e siècle, le comportement de notre chanoine en tant que

(17) La moitié au moins des faits le concernant que nous connaissons viennent de son livre.

(18) Arch. d'Ille-et-Vilaine, B, parlement, reg. d'enreg. n° 11, fol. 25.

(19) Ibidem, reg. n° 9, fol. 339. Le registre n° 11 avait été ouvert par le parlement ligueur de Nantes et, resté incomplet, il a été ensuite utilisé à Rennes; il s'ouvre par les deux côtés.

(20) Arch. du Finistère, 2 G 23* fol. 221 V°.

magistrat de l'ordre temporel nous échappe. En compensation les registres de délibérations du chapitre nous procurent quelques indications sur sa carrière de chanoine. Le 6 juillet 1601, il se vit nommer « procureur fabrique » de la cathédrale et, le 12 décembre suivant, députer à Rennes pour soutenir devant le Parlement les intérêts du chapitre dans un procès pendant entre les chanoines et les héritiers de leur receveur Guillaume Frolo. De plus il était devenu official de Cornouaille, charge à laquelle le rendait apte sa double formation juridique. A l'expiration de ses fonctions de fabrique, en 1604, un incident sur lequel nous aimerions être documentés le mit en conflit avec ses confrères. Le 3 juin, comme il présentait le compte de sa gestion et demandait que fussent désignés des commissaires pour l'audition, il reçut avis d'avoir à changer préalablement l'intitulé de ses comptes et de les mettre « en la forme accoustumée d'estre faict par les fabriques cy-devant ». Le 30 juin, il promit d'obtempérer dans les vingt-quatre heures à l'injonction, qu'il avait — on le devine — laissé tomber. Ses confrères lui faisaient un particulier grief de se parer de sa qualité d'official en l'intitulé de ses comptes, par quoi il offensait, affirmaient les envieux, l'usage consacré. Batailles de chanoines, qui prêtent aux plaisanteries, espèce de *Lutrin* de Quimper-Corentin.

L'affaire alla au Parlement, où elle semble s'être aplanie. Rien dans le texte des délibérations capitulaires ne saurait d'ailleurs suggérer le moindre soupçon sur la correction de Moreau comme comptable. Un naturel chicanier le vouait-il aux procès ? Le 3 janvier 1605 nous apprenons que M^e Vincent de

Rimaison et lui sont « longtemps y a en procès touchant la prébende que tient le dit sieur Moreau ». Le 27 novembre 1607 le voici encore plaidant devant le présidial à cause « de ce qu'il prétend lui être dû pour ses distributions du chœur du temps que les dits Brient et Collet ont fait la recette dudit chapitre ».

Il faut bien croire que tout cela n'était pas trop grave. La confiance du chapitre n'abandonna pas Moreau. Pendant trois ans, de juin 1613 à juin 1616, il remplit sans heurt la charge de procureur des blés et receveur de la mense capitulaire et il était subdélégué pour les causes des décimes » de Cornouaille quand il mourut le 29 juin 1617 (tertio calendas julii). Le 23 juin 1613 il avait fondé un obit pour lui à la cathédrale; à cette date il n'était plus conseiller au présidial.

Le 3 juillet 1617 entre 7 et 8 heures du matin, des délégués du chapitre mirent le chanoine Philippe Yon en « réelle et actuelle possession » de la maison prébendale qu'avait occupée un peu plus de vingt ans vénérable et circonspecte personne messire Jean Moreau, vivant chanoine de Cornouaille (21).

*
**

C'est durant ces vingt années et sous le toit de sa maison prébendale que Moreau avat élaboré et rédigé ses mémoires. Ils sont de fondation essentiellement quimpéroise. Notre homme, en les composant, pouvait de sa fenêtre laisser se reposer ses yeux sur les maisons du quartier qui constituait le centre de

(21) Arch. du Finistère, 2 G 23*, fol. 4, 13, 15 V°, 27, 27 V°, 28, 28 V°, 29, 33, 52 V°, 94, 104, 114 V°, 222.

la ville, le saint des saints des traditions de Cornouaille, ce « tour du Châtel » que hantaient les souvenirs de saint Corentin et du roi Gradlon, et d'où jaillissent, élancées et puissantes, les tours de la cathédrale. Que la place réservée à Quimper soit très grande dans ces pages, qui s'en étonnerait ? Elle n'est cependant pas exclusive. Le reste ne concerne même pas uniquement ce qui compose aujourd'hui le département du Finistère. Il y est question d'Hennebont, de Blavet, du château de Blain, de la bataille de Craon, du siège de Guingamp, des engagements livrés autour de Corlay, des entreprises du baron de Crapado pour mettre la main sur Rennes. Il y est question aussi, et même assez longuement, des événements parisiens de 1585 à 1589. Moreau a contemplé de ses yeux éblouis le défilé bigarré des fanions et des enseignes que Henri de Guise, vainqueur des reîtres à Auneau le 24 novembre 1587, faisait porter au roi dans son palais des Tuileries. Six mois plus tard, il fut témoin oculaire (c'est sa propre expression) de « plusieurs particularités » de la célèbre journée des barricades, sur laquelle il assure que les historiens racontent souvent « tout le contraire de ce qui s'est passé » (22).

Quelle fut son attitude dans la grande crise politique de la fin du xvi^e siècle ? Nettement favorable à la Ligue, à l'« Union », comme il se plaît à dire, le vocable de Ligue lui semblant à bien peu près injurieux, ne convenant qu'à « la bouche » de gens factieux et mal intentionnés. Le parti d'en face, les royaux, lui fait l'effet d'un ramassis de huguenots

(22) Edition de 1857, p. 37.

et de suspects. Il ne croit pas qu'un catholique sincère puisse s'y attacher. Toutefois, ce Quimpérois fuit les extrêmes et la violence. Dans cette province de Bretagne, toujours prête à s'enflammer, la Basse-Cornouaille et ses habitants représentent un climat relativement tempéré. Avec cela, ce juriste est d'un tempérament trop ami de l'ordre, trop ennemi de l'aventure, pour donner à plein dans la révolte. Il n'hésite pas à qualifier d'« horrible assassinat » le meurtre de Henri III, mais il ne saurait souffrir qu'on posât la couronne de saint Louis sur la tête d'un prince qui fait profession de calvinisme et a toujours protégé les sectateurs des nouvelles doctrines. Au contraire, sans se faire d'illusions sur ce qu'enveloppe de peu recommandable la cause de cette « sainte Ligue des catholiques », qui, avoue-t-il, « n'était guère religieuse », il applaudit la maison de Lorraine d'avoir toujours été « l'ennemie mortelle des hérétiques », car il tient pour « louable et saint » de résister par la force aux entreprises des huguenots. Cet honnête homme était de ceux que la conversion du roi de Navarre devait ramener dans le grand chemin traditionnel. Après la prise de Morlaix par le maréchal d'Aumont, Moreau, voyant s'effondrer les chances de l'Union, souhaita que Mercœur consentit aux conditions « très belles et très avantageuses », estimait-il, que lui offrait le roi. Ce ralliement ne se fit pourtant qu'à la fin de 1595, après que Henri IV eut reçu le 17 septembre l'absolution donnée par le pape. Plus d'un an après l'abjuration faite à Saint-Denis le 25 juillet 1593, Moreau qualifiait encore d'hérétique calviniste le successeur inévitable de Henri III (23).

(23) Tout ceci, évidemment, d'après son texte.

Au demeurant, il n'a, quoique juriste, rien d'un homme de système. Il ne plaide aucune cause, même pas la sienne; car, s'il compte parmi les notables de la ville, du moins n'a-t-il jamais joué de rôle de premier plan. Il n'a matière ni à se justifier ni à se glorifier. Son seul mobile en prenant la plume est la crainte que ne tombe trop vite « le sombre voile d'oubliance ». Ressentant le besoin humain de percer le mystère du passé, il tient à ne pas imiter ses devanciers, dont « la négligence » (ainsi parle-t-il) a privé la postérité de la connaissance de tant de choses mémorables. Et qu'importe que l'époque abonde en calamités et en tristesses? L'expérience « dure et amère » a son utilité et le récit des guerres lui-même n'est-il pas « délectable »?

Il a donc pris soin de consigner par écrit beaucoup de détails: « Lieux, temps, circonstances particulières. » Quand il ne trouvait rien que d'incertain en sa mémoire ou dans ses notes, il s'estimait tenu de se taire et, « modestement » (c'est encore lui qui parle), il s'est tu. Il se fait fort de n'avoir nourri ni « haine au préjudice de l'un », ni « amour à l'avantage de l'autre parti ». Nous connaissons cela. C'est le *sine ira et studio* de Tacite. Moreau a lu Tacite. Il a lu aussi Salluste, et les considérations morales dont il remplit les premières pages de son livre rappellent de façon frappante les préambules où se complaisait l'historien de Catilina et de Jugurtha.

Comme il fait allusion, dès le début de sa rédaction, aux ravages exercés par les loups en 1605 et 1606, nous sommes amenés à penser qu'il l'a entreprise au plus tôt en 1606 et, comme le dernier chapitre reste en suspens sur une phrase incomplète,

il va de soi qu'il y travaillait encore en 1617; la dernière phrase fait mention d'une mesure de police prise par « le roi Henri IV lors régnant ». A tout prendre, l'ouvrage, tel que nous l'avons, peut ne dater que des cinq ou six dernières années de la vie du chanoine.

On ne saurait garantir sa véracité sur tous les points. Toutefois, s'il commet par aventure quelques erreurs et confusions, on ne lui fait aucun tort — bien au contraire — en comparant son témoignage avec les autres sources de l'histoire de son temps (24). Le principal reproche à lui adresser serait de n'avoir pas assez respecté la chronologie. Il écrit au courant de la plume, au fur et à mesure que les événements lui reviennent à l'esprit. Il l'avoue de bonne grâce dans son chapitre XXVI : « Je suis obligé de faire une digression pour reprendre une chose que j'avais oubliée. » Pour un historien, il se livre vraiment un peu trop à l'école buissonnière. Il est surtout un honnête homme, loyal, simple d'allure, qui bavarde au coin de son feu, sans beaucoup de souci d'éviter la diffusion et les redites.

Mais combien volontiers, ayant commencé de l'écouter, vous vous attardez en sa compagnie! Personne qui n'y ait trouvé du plaisir. L'un loue ses « mémoires très vivants », d'autres célèbrent ses « vives peintures », son style énergique et pittoresque. Un critique l'appelle « le Joinville de la Fontenelle ». Nous ferions assurément trop d'honneur à Moreau en pre-

(24) Par exemple l'examen des comptes des miseurs de la ville de Quimper donne à constater l'exactitude et même la précision de son récit (Faty, *Compte des mtseurs...*, dans *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, 1885).

nant la formule au pied de la lettre. Le malicieux contemporain de Henri IV n'a pas la grâce ingénue du bon compagnon et biographe de saint Louis. D'autre part, si sa langue est plus riche et plus drue que celle du XIII^e siècle, elle est aussi plus embarrassée et moins pure, disons le mot, quelque peu bourbeuse par endroits. Elle a perdu la limpidité de jadis sans parvenir à la belle ordonnance qui régnera bientôt; elle n'a pas fait sa rhétorique. A sa rudesse, elle doit au moins d'avoir gardé une liberté de démarche, une verdeur juvénile, qui ne vont pas sans valeur expressive. Moreau ne sacrifie pas le pittoresque à la décence; il ne mâche pas ses mots et ne craint pas qu'ils soient trop gaillards. Il a vécu en contact avec des hommes de guerre et a aimé la pleine nature. De là dans son style tant de façons imagées de dire les choses : « tourner jacquette, attrape-lourdaud, environ la volée de la bécasse ... »

Des soudards qui pillent en se couvrant du parti contraire à celui des habitants il écrit qu'ils vont « à la picorée ». Si le butin ne manquait pas au début de 1593, c'est que « l'oie était encore grasse » (25).

Nous pourrions dire que cette langue, si elle ne « chatouille » pas « l'oreille », ne s'en trouve que mieux en accord avec les événements, qui font la matière du récit, événements mal liés, troubles, variés certes, mais presque uniformément calamiteux. Aussi bien, Moreau est-il un pessimiste qui ne voit pas en beau la nature humaine. Précautionneux, il ne s'en laisse pas aisément conter et se méfie des trop

(25) Remarquons son attention aux nouveautés de langage. Ainsi il écrit : « Cette peste... mit la dernière main, comme l'on dit, à la désolation des hommes. » Edition de 1857, p. 383).

belles paroles, car il tient pour peu sûr « le naturel des gens du monde, qui n'ont », pense-t-il, « d'autre Dieu ni religion que leur bourse ». A propos du capitaine de la place de Blain, un nommé Du Goust, « homme cruel, barbare, insolent plus que vaillant », il note qu'ordinairement un homme généreux n'est jamais cruel; au contraire, « il n'est cruauté que de poltron ».

A l'assemblée que tint la communauté de Quimper en janvier 1593, lors de l'approche de ce grand pillard de La Maignane, il se rangea résolument à l'avis de la minorité, qui refusait d'ouvrir au brigand le chemin de la ville. C'était normal. Selon le sentiment de la foule aveugle, les sages n'ont-ils pas presque toujours tort ? Ce sont les faits qui, plus tard, souvent trop tard, justifient leur sécession. Tout bien considéré, Jean Moreau s'offre à nous comme un sage, un mémorialiste sérieux, un écrivain d'accent personnel, un fils vraiment remarquable de la Bretagne d'autrefois.

Henri WAQUET.

L'IVROGNERIE EN BRETAGNE

Au cours du dernier congrès international de lutte contre l'alcoolisme, les statisticiens français ont montré l'importance des ravages causés dans notre pays par l'abus des boissons alcooliques. La France se classe première pour la quantité d'alcool consommée par tête. Chaque habitant boit en moyenne 30 litres d'alcool pur par an (Allemagne, 4 litres; Hollande, 3 litres; Finlande, 0 l. 87) et dépense 10 % de son revenu en boisson. En 1950, la valeur des boissons consommées, vin compris, s'est élevée chez nous à 675 milliards. Si l'on tient compte des cas d'aliénation mentale, des frais d'hospitalisation, des sommes versées par la Sécurité sociale aux alcooliques, plus sujets que les autres à la maladie, on peut estimer que l'abus de l'alcool coûte annuellement à la France plus de 800 milliards.

La statistique de 1949 montre que la Loire-Inférieure et l'Ille-et-Vilaine arrivent en tête dans le classement des départements français pour la consommation de l'alcool. Le Finistère paraît moins touché; il arrive après les autres départements bretons, qui se classent comme suit: Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Côtes-du-Nord. Malheureusement, ce département est en train de rattraper l'avance qu'il avait momentanément perdue.

Les chiffres ont leur éloquence. Ceux que nous citons ont été pris dans les rapports fournis au Conseil général par la Direction de l'hôpital psychiatrique de Quimper. Il en résulte que, pendant la guerre, à cause des restrictions imposées par l'occupation, le nombre des cas d'aliénation mentale dûs à l'alcool était pratiquement nul.

Dès 1945, le nombre des entrées pour alcoolisme fut de 8. Depuis cette date, il n'a cessé de progresser dans des proportions inquiétantes : 15 en 1946; 32 en 1949; 39 en 1950; 47 en 1951; 70 en 1952. Ce chiffre dépasse de beaucoup celui d'avant-guerre (49 entrées en 1938).

Notons qu'il ne s'agit que des cas où l'alcoolisme est seul en cause; mais les médecins de l'hôpital psychiatrique estiment que le facteur alcool joue dans 85 % des autres cas. Sur 890 aliénés soignés à l'asile Saint-Athanasie en 1951, 780 sont entrés pour des causes où l'abus de l'alcool occupait la première place.

Chez les femmes, l'alcoolisme est également en progrès. Sur 41 malades reçues au centre psychiatrique de Morlaix pendant les huit derniers mois de 1951, 24 étaient des alcooliques invétérées; la plupart des autres étaient devenues folles par suite d'abus des boissons fortes.

LA LUTTE CONTE L'IVROGNERIE SOUS L'ANCIEN REGIME

Le fléau de l'alcoolisme n'est pas nouveau. L'usage de l'alcool remonte à la plus haute antiquité. En Bretagne, l'ivrognerie a ses lettres de noblesse. Plusieurs évêques essayèrent de combattre le goût immodéré des Bretons pour l'alcool. Un mandement de Christophe de Penmarc'h, en date du 17 octobre 1493, défendait aux fidèles « de tenir des réunions d'ivrognerie et de s'exciter mutuellement à boire en se portant des santés ou en faisant des paris ».

Les prêtres eux-mêmes fréquentaient les auberges et trinquaient volontiers en compagnie de leurs paroissiens. Mgr de Plœuc leur interdit de boire en public. Ils se rattrapèrent en buvant dans leur presbytère. Les mauvaises langues prétendent que c'est depuis lors que les recteurs ont une cave bien garnie.

En 1536, les désordres provoqués en Bretagne par

l'ivresse furent tels que François 1^{er} dut rendre un édit pour combattre un vice devenu général. L'édit fut ensuite étendu à tout le royaume. Il ordonne que tout homme trouvé en état d'ivresse sera emprisonné et mis au pain et à l'eau. En cas de récidive, il sera fouetté en prison; la troisième fois, il sera battu de verges sur la place publique; à la quatrième rechute, il aura les oreilles coupées et sera banni sans miséricorde.

Cet édit ne fut jamais rigoureusement appliqué en Bretagne où, dans tous les milieux, l'ivresse semblait quelque chose de normal. Les juges se montrèrent d'une grande indulgence. On a dit que dans notre province les classes sociales étaient plus rapprochées qu'ailleurs parce qu'elles communiaient dans l'amour du vin et des boissons fortes. Les nobles ne dédaignaient pas de boire en compagnie des bourgeois et même des gens du peuple. Ivres, ils retrouvaient leur orgueil de caste et molestaient leurs compagnons de beuverie.

Les Etats de Bretagne qui, aux dires de Mme de Sévigné, ne donnaient cependant pas l'exemple de la sobriété, réglementèrent la tenue des cabarets. Les ordonnances exigèrent des taverniers une certaine dignité. Les jeunes filles ne purent « tenir taverne » parce qu'elles y seraient sujettes « aux insolences et aux entreprises des ivrognes ». Il était interdit de servir à boire pendant les offices divins sous peine de 300 l. d'amende. On se rattrapait après la messe.

Au cours de ses missions en Basse-Bretagne, le P. Mau noir s'attaqua au goût immodéré des Bretons pour l'alcool. Il convertit à la tempérance de nombreux buveurs. Il faillit être victime de son courage. A Plozévet, un gentilhomme, « épris de vin », prétendit l'empêcher de faire son sermon et tira sur lui plusieurs coups de pistolet, sans l'atteindre, heureusement.

IVROGNES DU TEMPS JADIS

Les liasses de procédures conservées aux Archives départementales montrent que les buveurs d'autrefois, plus encore que de nos jours, tenaient la vedette dans le rôle des affaires jugées par les tribunaux. Prenons quelques exemples dans les dossiers datant de la première moitié du XVIII^e siècle.

Mathieu Beisset, « disciple de Bacchus et cordonnier de profession à Combrit », était un homme de ressources. Lorsqu'il n'avait pas le sou, ce qui lui arrivait souvent, son imagination fertile lui suggérait quelque moyen de se procurer à boire.

Un jour, il s'habille d'une vieille défroque de gendarme et s'en va à Plogastel-Saint-Germain où il se fait passer pour un authentique « archer » de Quimper. Il met la main au collet de Jean Savina, le traîne à l'auberge du bourg et lui tient ce langage: « Veux-tu retourner chez toi ce soir ou préfères-tu coucher en prison? On m'a dit que tu braconnes sur les terres de ton seigneur. Tu mérites le châtiment réservé aux braconniers. Mais, vois-tu, je ne suis pas un mauvais bougre: verse-moi une amende de 50 l. et offre-moi un litre de vin, tu seras libre. »

Savina flaira la supercherie et porta plainte. Trois années de prison et le bannissement sanctionnèrent le comportement de l'astucieux cordonnier.

Vols, coups, blessures, assassinats se déroulaient fréquemment dans les auberges. Pierre Le Goc, de Melgven, « trouva une mort précipitée » dans la taverne tenue par Alain Le Beux, à Pont-Aven. Il y rencontra un meunier, un tailleur et un journalier ivres et cherchant, disaient-ils, à s'amuser. Ils s'emparèrent de Le Goc, lui lièrent bras et jambes et lui firent subir la mutilation que les moines infligèrent jadis à Abélard. Le malheureux mourut des suites de ses blessures. Les trois coupables

furent jugés et condamnés à être « pendus par leur pauvre cou ».

Autre plaisanterie (?) dont l'idée ne pouvait germer que dans des cerveaux d'ivrognes. Guillaume Le Calvez, dit *Patannic*; Jean Colin, dit *Cazénéis*, et Pierre Nédélec, dit *Paotr Peurit*, s'amusèrent à couper la langue d'un mendiant, pour voir s'il parlerait encore, après cette opération.

L'intempérance, avons-nous dit, sévissait dans tous les milieux; elle n'était pas moins commune chez les prêtres à qui il arrivait de donner à leurs ouailles le spectacle d'une ivresse dégradante. On ne les estimait pas moins pour cela: les Bretons, qui avaient une passion pour l'alcool, excusaient volontiers l'ivrognerie chez leurs prêtres.

L'autorité diocésaine essayait de combattre ce funeste penchant. Nous lisons dans les *Statuts et règlements du diocèse de Quimper*, édition de 1784, pages 15 et 16:

« Nous voyons avec douleur que les ecclésiastiques de notre diocèse, qui doivent garder plus étroitement les règles de la tempérance et de la sobriété chrétienne, et par cette vertu soutenir et édifier les laïques, leur sont devenus depuis longtemps un sujet de chute et de scandale: c'est ce qui nous oblige à nous élever avec plus de force contre ces ivrognes scandaleux et criminels aux yeux même des libertins; et désespérant que les exhortations et les avertissements que la charité pastorale nous suggère produisent aucun fruit dans ceux qui paroissent avoir entièrement oublié leur état et leur profession, nous défendons, sous peine de suspension d'une année entière, à tous les ecclésiastiques de notre diocèse de paroître dans les églises étant ivres, durant les offices divins, les dimanches et fêtes, de visiter les malades ou de conférer quelque sacrement en cet état. »

Des gentilhommes ivres furent les héros de scènes scandaleuses dans les églises. Le sieur du Rest, sénéchal de

Ploudalmézeau, « pris de boisson », prétendait empêcher le prêtre de faire son prône en couvrant sa voix par des « Ventre Dieu! Jarnidieu! N... de D... » Il fut condamné à faire publiquement des excuses au recteur et à verser au saint patron de la paroisse une aumône substantielle.

Les mesures prises en Bretagne pour enrayer l'ivrognerie n'avaient donné aucun résultat. Ce vice s'était répandu dans toutes les classes de la société; c'était l'une des causes de la misère qui régnait dans les campagnes. S'enivrer était considéré comme le plus véniel de tous les péchés. La jeune fille qui voulait se marier ne se souciait pas de savoir si son fiancé était ivrogne, mais s'il avait le vin gai ou le vin mauvais.

LA REVOLUTION SUPPRIME LES DROITS SUR L'ALCOOL

Les Cahiers des doléances se firent l'écho des réclamations des buveurs. Les habitants de Nizon se plaignent « que les deux premiers ordres, ainsi que les bourgeois de la première classe, jouissent du privilège de loger les eaux-de-vie en pièces dont le pot (1 l. 90) leur revient à peine à 1 l. 5 sous, tandis que les remontrants sont forcés de l'aller prendre à un bureau public où ils paient 4 livres le pot.

En somme les Bretons revendiquaient le droit de se saouler moyennant une dépense raisonnable.

Satisfaction fut donnée à leur vœu: la Révolution supprima les octrois et les droits sur l'eau-de-vie.

Dès lors, l'alcool sera à la portée des bourses les plus modestes: sa consommation augmentera dans des proportions considérables. Le dimanche et les jours de fête, toute la Bretagne était saouïe. Ces jours-là, des débits clandestins s'établissaient dans les carrefours et au bord des routes. Comment résister à la tentation? L'eau-de-

vie était à bon marché, on en buvait jusqu'à rester sur place. Lorsqu'un buveur était ivre-mort, on l'enfouissait jusqu'au cou dans le fumier; la chaleur et les gaz ammoniacaux qui s'en dégageaient dissipaient l'ivresse et sauvaient le malheureux de la congestion.

Le 5 août 1790, les administrateurs du Finistère prirent un arrêté pour combattre l'ivrognerie dans la région de Douarnenez où le mal sévissait avec une particulière gravité; le nombre des marins qui se noyaient en état d'ivresse était considérable.

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE
DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Séance du 5 août 1790

M. le Président a fait donner lecture d'une lettre et d'un arrêté du district de Pont-Croix relatifs aux malheurs arrivés dernièrement à Douarnenez où trois pêcheurs se sont successivement noyés pour avoir fait un usage immodéré d'eau-de-vie.

Plusieurs membres ont représenté les inconvénients de la profusion avec laquelle cette liqueur se vend et se distribue, principalement les dimanches et fêtes, dans les différents quartiers de Douarnenez et lieux circonvoisins.

L'Assemblée, profondément affligée des malheurs occasionnés récemment par l'intempérance avec laquelle les marins employés à la pêche de la sardine à Douarnenez se livrent à l'usage de l'eau-de-vie et autres liqueurs fortes et désirant prévenir des excès et les maux de tous genres qui en sont la suite inévitable... a arrêté les dispositions suivantes sous le bon plaisir du Roi:

1°) A compter de la présente délibération et jusqu'à nouvel ordre, il ne sera plus vendu dans l'étendue de la municipalité de Douarnenez et dans les bourgs de Ploaré, Plomarch, Tréboul et autres municipalités du district de Pont-Croix (si le Directoire le juge nécessaire), ni

eau-de-vie ni autres liqueurs fortes, en gros ou en détail, les jours de fêtes et dimanches, à quelque heure que ce soit, sous peine, contre tous détaillants et cabaretiers contrevenants, de 6 livres d'amende pour la première fois, et de pareille somme et de 8 jours de prison en cas de récidive.

2°) *L'Assemblée fait défense à tous cabaretiers vendant vins, cidres et bières, de donner à boire les dimanches pendant les offices et passé 10 heures du soir sous les peines portées à l'article précédent.*

3°) *Fait pareillement défense à quelque personne que ce soit d'exposer des eaux-de-vie ou autres liqueurs fortes sur les grandes routes, chemins et passages les jours de fêtes et dimanches, d'assemblées et de foires, sous peine, pour la première fois, de confiscation de ces eaux-de-vie et liqueurs au profit des pauvres de la paroisse où elles ont été saisies; et en outre de 48 heures de prison en cas de récidive.*

4°) *Les municipalités réquerrent au besoin leurs gardes nationales respectives et à défaut, celles des municipalités voisines de prêter main-forte au maintien de la tranquillité publique et à l'exécution du présent.*

Arrête au surplus qu'une expédition de la présente délibération sera envoyée aux Administrateurs du district de Pont-Croix, pour être par eux transmise aux municipalités ressortissantes, avec injonction d'y tenir la main.

Malgré l'avis contraire du Garde des Sceaux qui prétendait que la répression de l'ivresse appartenait à la police générale et non au Département, le 22 août 1790 une proclamation du roi prise à Saint-Cloud approuva la délibération, à condition toutefois que la peine de prison n'excède pas trois jours dans les cas les plus graves.

Mais déjà l'ordonnance du Département avait été mise en vigueur. Le Directoire s'en excusa en écrivant au Garde des Sceaux : « La vie des hommes était en péril; conserver des citoyens à l'Etat nous a paru un motif suf-

fisant pour nous permettre de devancer les intentions du bon père qui nous gouverne. » (1).

Cambry s'indignait contre le fléau de l'alcoolisme qui avait gagné les instituteurs. « Il s'en trouve, écrivait-il en 1794, dont les talents, la patience et le patriotisme égalent la sobriété; mais je le déclare avec franchise, depuis ma tournée dans tant de communes du Finistère, le mot d'instituteur est pour moi synonyme d'ignorant et d'ivrogne. »

LES ANCIENS BRETONS
AVAIENT DEUX CONSOLATIONS :
L'EGLISE ET LE CABARET

Sous l'Empire, le baron Miollis, préfet du Finistère de 1805 à 1810, essaya d'enrayer le terrible fléau. Il fit connaître à la population les méfaits de l'alcoolisme; il publia le nombre des morts accidentelles, des suicides, des crimes dûs à l'alcool. Chaque semaine, de 15 à 20 personnes mouraient écrasées sur les routes ou foudroyées par la congestion. « L'eau de boisson, écrit-il, est souvent remplacée par l'eau-de-vie. Les femmes partagent ces orgies et y accoutument leurs enfants. »

Les maires donnaient l'exemple à leurs administrés. Celui de Rosnoën faisait les mariages à l'auberge. Celui de Saint-Vougay se livrait à des excès de boisson tels qu'il était un objet de scandale; le Préfet lui ordonna de démissionner pour éviter la destitution. L'adjoint-maire de Ploudaniel estimait que sa fonction était la cause de son ivrognerie. Il écrivait au Préfet : « Je vous donne ma démission avec autant de plaisir que j'ai de rester chez moi. Depuis la Mission je ne sors presque pas et me trouve heureux parce qu'ainsi je n'ai pas l'occasion de me livrer à la boisson. »

(1) Archives nationales : F 7 3676 1.

Les efforts de Miollis ne donnèrent de résultats que lorsqu'il eut rétabli des droits sur l'alcool. Seul le prix élevé de la boisson en fit diminuer la consommation.

Il y a 100 ans, Armand du Chatellier exposait que la situation demeurerait critique : « Nulle part au monde on ne compte plus d'ivrognes de l'un et l'autre sexe qu'en Bretagne. Nous avons vu parfois des femmes ayant des enfants au sein, approcher de leurs tendres lèvres le verre d'eau-de-vie qu'elles-même s'apprêtaient à consommer. »

E. Souvestre écrivait dans *Les derniers Bretons* : « Le paysan breton boit en signe de réjouissance aux jours d'abondance; il boit pour se consoler aux jours de disette. Il a deux consolations : l'église et le cabaret, Dieu et l'eau-de-vie. »

Les Roscovites, qui étaient plus riches que les paysans des autres régions, buvaient en conséquence. En 1835, les habitants de Berven, en Plouzévé, réclamèrent un poste de gendarmerie qui resterait à demeure dans cette importante agglomération pour réprimer les abus causés par les Roscovites. « Berven est continuellement traversé par ces gens qui y dépensent une bonne partie de l'argent qu'ils ont touché à Brest en échange de leurs légumes. Très souvent, vingt charrettes stationnent à la fois à la porte des cabarets du village. Leurs conducteurs passent une partie de la nuit à boire et à faire un vacarme épouvantable, empêchant les habitants de dormir. »

La loi de juin 1842 ayant sensiblement diminué les droits sur l'alcool, ouvriers et paysans purent se livrer à leur funeste penchant. Le nombre des morts et des suicides ne cessa d'augmenter. Le journal *l'Armoricain* du 5 janvier 1845 écrivait :

« La taxe sur l'eau-de-vie a été si diminuée que les paysans et les journaliers pourront, avec une déplorable facilité, se livrer à leur passion pour l'eau-de-vie.

« Bientôt le litre d'eau-de-vie pourra être vendu de 50 à 60 centimes. Que l'on apprécie les conséquences de ces inintelligentes réductions ! Combien de suicides ne seront-ils pas reprochés avec raison à la loi de juin 1842. »

En 1902, le Finistère venait en tête des départements français en ce qui concerne les procès pour ivresse.

LE SIECLE DE L'ABSINTHE ET LE SIECLE DES COCKTAILS ET DU VIN

Le XIX^e siècle fut, en France, le siècle de l'absinthe. Des écrivains, comme Musset et Verlaine, trouvèrent l'inspiration et... la déchéance au fond du verre d'absinthe. Les adeptes se réunissaient pour préparer leur apéritif avec un soin méticuleux et le savouraient dans l'extase.

La préparation était tout un art : on plaçait deux morceaux de sucre sur une cuiller plate percée de trous ; on versait goutte à goutte de l'eau pure sur « les pelotes de sucre » et l'on se délectait à voir la mystérieuse liqueur préalablement versée dans le fond du verre, se troubler pour prendre lentement la couleur requise.

Notre siècle est le siècle du cocktail, dans les classes riches, et le siècle du vin dans les milieux populaires. Qui dira le mal fait dans la haute société par ces boissons glacées où des mélanges subtils de liqueurs alcoolisées, concourent à obtenir ces goûts variés et délectables qui font les délices des hommes, des femmes et des jeunes filles. Il y a l'heure du cocktail comme il y a l'heure de l'apéritif. Les grands couturiers ont créé la robe à cocktail que les mondaines mettent pour savourer un breuvage nocif qui, sans qu'elles s'en doutent, les conduit à l'alcoolisme.

Quant au vin, qui a supplanté le cidre dans nos campagnes, l'abus qu'on en fait est une autre cause de

l'extension de l'alcoolisme. On en boit pour se désaltérer, pour se réchauffer, pour se donner du cœur à l'ouvrage, pour traiter une affaire, etc.

Le vin, les apéritifs, les spiritueux gagnent du terrain. Se décidera-t-on à lutter efficacement contre le fléau qui menace ? L'école pourrait beaucoup. J'ai connu un temps (c'était au début du siècle) où les maîtres donnaient un enseignement antialcoolique à raison de deux leçons par semaine. Les résultats furent très encourageants : nombreux étaient les écoliers qui, devenus adultes, s'abstinrent de boire les boissons alcoolisées dont on leur avait fait connaître les méfaits.

Brusquement, l'enseignement antialcoolique ne figura plus dans les programmes scolaires : le Ministre de l'Education Nationale avait cédé aux instances des grands fabricants d'alcool et d'apéritifs, inquiets de la mévente de leurs produits.

Louis OGÈS.

QUELQUES TOMBES FINISTÉRIENNES DE L'ÂGE DU BRONZE DÉCOUVERTES FORTUITEMENT

La modernisation des travaux agricoles, l'emploi d'engins perfectionnés, notamment des tracteurs, l'aplanissement des terres qui en résulte, la reconstruction, le déplacement ou la destruction définitive des talus, tout cela provoque beaucoup de découvertes archéologiques fortuites. Si, dans la mesure où les autorités archéologiques sont averties à temps, il peut en résulter la connaissance de quelques renseignements nouveaux et intéressants, il n'est pas moins vrai que ces travaux ne vont pas sans presque davantage d'inconvénients que de profits, tant ils s'écartent d'une fouille scientifique idéale ! Notre expérience nous confirme surabondamment, après celle de bien des collègues étrangers éminents, qu'il vaut mieux une fouille méthodique et intégrale de tumulus que dix découvertes fortuites de chambres tumulaires, par la qualité des apports vraiment nouveaux qui sont faits à l'archéologie préhistorique.

Il n'empêche que les moindres indications ou des objets, même fragmentaires, peuvent rendre de grands services. Au fur et à mesure que les autorités locales seront persuadées qu'en exécution des lois et règlements en vigueur, aussitôt qu'une découverte archéologique fortuite est faite, il convient non seulement d'alerter le directeur de circonscription compétent, mais d'ordonner l'arrêt total de tous les travaux en attendant l'intervention dudit directeur, on arrivera à de meilleurs résultats.

En dehors de l'illusion qu'a souvent l'inventeur d'une découverte de tomber sur un « trésor », ce qui motive de sa part une hâte destructrice des plus préjudiciables, un autre danger réside dans les braves gens qui ont une toute petite teinture archéologique, et qui viennent visiter les lieux, voire même intervenir par des conseils déplorables. Un peu plus de modestie sur leur savoir, c'est-à-dire un meilleur jaugeage de leur ignorance réelle, permettraient d'éviter bien des incidents, impairs ou accidents.

LA CHAMBRE DE COATANEA AU BOURG-BLANC

Au mois de mai 1953, le soc de la charrue de MM. E. Le Hir et A. Laot, cultivateurs à Coatanéa, heurta une grosse pierre dans un champ, appartenant à M. F. Guirriec, dit *Goarem Vras* (la grande garenne), à peu de distance de la route de Gouesnou, au sommet d'un plateau, à côté d'un talus légèrement soulevé en cet endroit, témoin de l'existence d'un tumulus très érodé et aplani par la culture. A quelque distance il y a d'autres roches.

La grosse pierre enlevée, une cavité apparut, entre deux grandes dalles plates. Une enfant descendue dans le « souterrain », en remuant un peu la terre du fond, ramassa un poignard en bronze et quelques pointes de flèche en silex. Le reste du contenu de la tombe fut extrait, et sur l'initiative de M. le chanoine Falc'hun, de passage dans son pays natal, tamisé soigneusement, ce qui fit récupérer le reste du mobilier, sans malheureusement que nous sachions la place précise de chaque objet dans la tombe. Nous visitâmes les lieux peu de temps après.

La chambre funéraire, couverte donc par deux tables, laissant entre elles un interstice de 30 à 35 cm., bouché par un bloc qui dépassait davantage; elle présentait des parois maçonnées à pierres sèches, dessinant un caveau

rectangulaire, orienté E.-W., long de 2 m. 50, large de 1 m. en moyenne. Au sommet des petits côtés, les pierres tendaient à dépasser vers l'intérieur de la chambre, juste sous la dalle, selon un processus très fréquent dans ce genre de monuments. La hauteur totale de la chambre était de l'ordre de 1 m. 10 sous voûte; les terres d'infiltration et de remplissage avaient de 30 à 40 cm. d'épaisseur : il restait donc une hauteur vide d'environ 70 à 80 cm. Le remplissage du fond de la chambre, formé de terre argileuse fine, sans doute en grande partie infiltrée à travers les pierres du plafond comme des parois, par le jeu des animaux fouisseurs et des racines (puisque la tombe n'était plus très loin de la surface), recouvrait les restes peu abondants d'un lit de débris de bois; en partie carbonisé, semblait-il.

Il est vraisemblable que les différents objets du mobilier devaient se trouver vers le milieu de la chambre. Ils comprennent :

— Un poignard triangulaire en bronze, du type dit « armoricain », à rivets (2 rivets encore en place dans leurs logements au centre, les deux trous latéraux étant brisés), long de 246 mm., large de 65 mm. à la base, d'épaisseur maximum 7 mm. Assez attaqué par l'altération, il a fallu lui faire subir un traitement conservateur par imprégnation d'une substance plastique (acétate de polyvinyle dissous dans un mélange d'alcool absolu et d'acétone) après élimination, par lavage soigné, de tous les sels nocifs.

— Des pointes de flèches « armoricaines » en silex blond, de la forme ogivale, d'une perfection de taille remarquable, au nombre de 17, une seule étant intacte, les autres présentant selon les cas cassure du pédoncule ou des barbelures. La plus grande a 44 mm. de long, la plus petite, qui est l'intacte, 33 mm., la largeur allant de 14 à 16 mm., et l'épaisseur maximum étant uniformément de 3 mm.

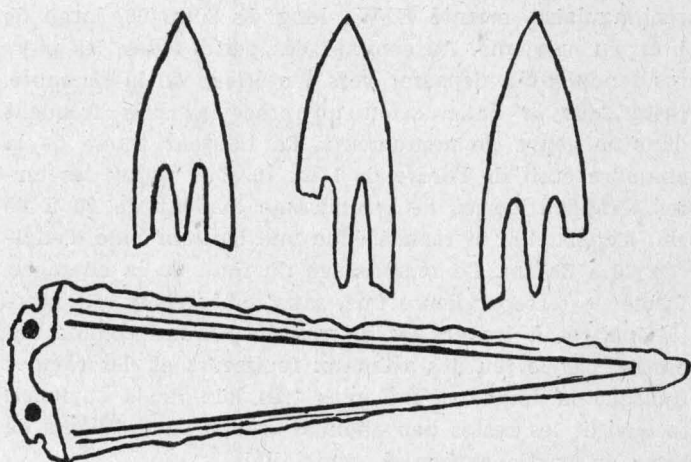


FIG. 1. — Trois des pointes de flèches (1/1)
et le poignard (1/3) de Coatanéa, en Bourg-Blanc

Mais le tamisage des terres infiltrées dans la chambre donna deux objets plus hétéroclites, à savoir un vieux clou en fer, et un fragment d'une hache à douille quadrangulaire de la fin de l'Age de Bronze, ainsi qu'un petit fragment informe de bronze. Il semble peu probable que la tombe ait été violée au Bronze final, mais il avait été peut-être fait dans la masse du tumulus, repère intéressant, un dépôt de haches à douille, disparu au cours des aplanissements successifs, et dont un dernier reste, se promenant dans les terres, est venu s'introduire dans un milieu plus ancien, tout comme l'objet relativement moderne en fer.

Avec l'aimable accord du propriétaire du fonds comme des inventeurs, ce mobilier funéraire a été bien entendu déposé au Musée préhistorique de Penmarc'h. Si l'on excepte les objets intrusifs et insolites, tout concorde dans cette chambre avec la trentaine d'autres tombes de la première série que nous avons distinguée chez les tumulus armoricains de l'Age de Bronze ancien.

LE COFFRE DE KERIMANTON EN QUEMENEVEN

Au mois de janvier 1953, le tracteur de M. J. Fertil, cultivateur à Kerimanton, accrocha des pierres, dans une vaste parcelle qui vient d'être unifiée à l'Ouest de sa ferme, par suppression des talus séparant une demi-douzaine de champs contigus. L'incident se produisit à quelques mètres de l'une de ces anciennes clôtures. Il fut découvert une tombe, orientée sensiblement S.-E.-N.-W., composée de quatre dalles de granit de champ, formant un caveau rectangulaire de 1 m. 20 de long, 0 m. 50 de large et 0 m. 80 de profondeur. Ni couvercle, ni fond. La tombe était remplie de pierres (ayant peut-être formé un revêtement en encorbellement) et de terre fine infiltrée. Une bonne partie de la hauteur de la fosse avait été creusée dans le sous-sol formé de schiste altéré. M. Fertil découvrit dans la tombe un vase, qui malheureusement fut brisé dans l'excitation de la découverte et dont tous les fragments ne furent ni conservés, ni retrouvés. Grâce à l'intervention de M. Crouan, maire de Quéménéven et Président du Conseil Général du Finistère, et de M. G. Thomas, alors Directeur d'Ecole à Quéménéven, nous pûmes, en compagnie du docteur G. Desse, étudier la tombe encore ouverte et récupérer la poterie, déposée au Musée préhistorique de Penmarc'h.

Le vase, dont il reste en somme les deux-tiers, est haut de 120 mm., le diamètre de la panse est en moyenne de 105 mm., celui du col 95 mm., celui de la base 65 mm. La forme est élégante, symétrique, bien de révolution; la pâte est assez bien cuite, en terre rougeâtre extérieurement, noirâtre en cassure, de grain grossier, avec dégraissant assez volumineux (quartz et mica). Le fond est plat, l'épaisseur des parois relativement faible (4 mm. à la panse). Sur ce qui reste il n'y a aucune trace d'anse, et il est possible de supposer qu'il n'y en

avait pas. Aucune décoration. Au point de vue typologique, ce récipient paraît intermédiaire entre les imitations locales de vases caliciformes, en pâte et technique genre « Horgen », et les vases biconiques classiques de nos tombes « armoricaines » de la deuxième série, de la fin de l'Age du Bronze ancien, et de l'ancien Age du Bronze moyen. Il ne serait pas impossible qu'il s'agisse d'une tombe de la première série, mais sans armes, que ce soient poignards, haches ou pointes de flèches, et par conséquent d'une tombe d'enfant ou de femme.

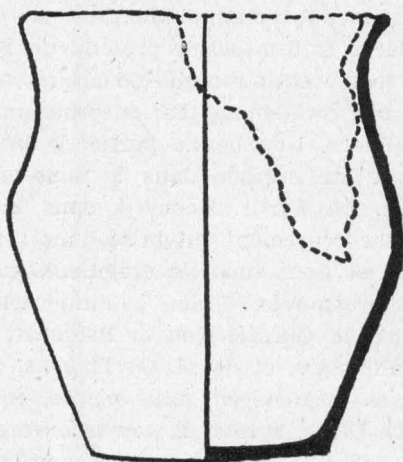


FIG. 2. — Le vase de Kerimanton, en Quéménéven (1/2)

LA CHAMBRE DE LEZENA EN PLOUARZEL

En octobre 1953, M. Léostic, cultivateur à Lézéna, entreprit de commencer à débarasser un de ses champs, dit *Park ar Krugell* (champ de la butte, ou du tumulus), sis au S. des édifices et S.-E. de la route de Saint-Eloy, de grosses roches granitiques qui le gênaient dans ses cultures. La plupart sont des rochers naturels, mais le bloc situé sur le sommet de la colline se montra reposer

sur une sorte de maçonnerie sèche, et recouvrir une chambre vide. Alertés par les soins de M. Morvan, de M. Mélazza, secrétaire de mairie, et du docteur L'Hostis, nous explorions les lieux peu après avec le concours de ce dernier.

La dalle de couverture avait comme dimensions principales 2 m. 50 de longueur sur 1 m. 40 de largeur, son épaisseur moyenne étant d'environ 40 cm. La chambre, très bien orientée E.-W., avait comme dimensions intérieures 2 m. 50 de long (la dalle ne la débordait donc pas du tout) et 1 m. 25 de largeur moyenne (1 m. 20 à l'W., 1 m. 30 à l'E., mesures prises au fond, au niveau de la banquette; sous la dalle les largeurs étaient de 95 et 110 cm., la section latérale de la chambre était donc celle d'un trapèze renversé), la dalle débordant donc un peu dans le sens de la largeur, mais pas assez pour assurer une étanchéité notable. Les parois maçonnées en pierres sèches bien parées et dressées, dans le style usuel, ne devaient avoir qu'une seule épaisseur; la plupart des moellons étaient de bonnes pierres de taille, mais il y avait davantage de galets, pris sur les grèves, dépassant vers l'intérieur, sur le haut des murs, juste sous les dalles. Les angles de la chambre n'étaient pas franchement droits, car une rangée de moellons s'y trouvait en biais, comme cherchant à raccorder les deux parois orthogonales. Le mur oriental était fermé en haut par une très grosse pierre horizontale, sorte de linteau de 30 cm. de hauteur, recouvrant une zone de pierres manifestement mises en place de l'extérieur: il s'agit très certainement de la « porte », laissée ouverte pour l'introduction du cadavre dans la chambre, et refermée dessus ensuite de l'extérieur.

Comme d'habitude, des banquettes latérales en arène granitique (dite « sable de carrière » ou « sable de mine »), sur les longs côtés, avaient environ 25 cm. de largeur là où elles n'étaient pas éboulées. Leur hauteur

sous la dalle se trouvait de 13 cm. à l'W., 145 cm. à l'E., ce qui indique à peu près le niveau du plancher, et donc la hauteur « utile » du caveau. Le fond réel de la chambre se trouvait à 195 cm. environ sous la dalle; il y avait donc au moins 50 cm. de vide sous le plancher.

En perforant le mur occidental, le cultivateur avait fait tomber des pierres dans la tombe, et y avait fatalement introduit une certaine quantité de terre. Mais dans le fond de la chambre, une couche de terre bien autrement importante, assez épaisse pour recouvrir les banquettes latérales, avait été infiltrée au long des siècles à travers les parois par la végétation, les animaux fouisseurs, les chocs des machines agricoles, etc.

Nous avons pu explorer le fond de la tombe, scellé sous ces infiltrats, et dont les inventeurs du monument n'avaient remanié que l'extrémité orientale. Le plancher de bois de chêne, décomposé en poudre noire, et épais de quelques centimètres, tombé sur le sol naturel, garnissait tout l'espace entre les deux banquettes. Tout ce que nous y avons trouvé, au milieu de la longueur de la tombe, et décalé au quart de la largeur vers le S., est un petit fragment d'une lame de poignard en bronze. Cette position correspond à celle qu'ont usuellement les poignards entiers, à la ceinture, à gauche. L'arme semble avoir été, pour autant que la petitesse du fragment ($27 \times 17 \times 3$ mm.) permet d'en juger, du type normal des poignards triangulaires « armoricains » (déposé au Musée préhistorique de Penmarc'h).

On peut en déduire que le mobilier funéraire, sans être totalement absent (il n'y en a pas dans la moitié des tombes de cette époque, ne l'oublions pas), était fictivement représenté par ce fragment de métal, d'un métal malgré tout encore rare et précieux à cette période. Les contemporains du mort auraient trouvé que c'était assez bon pour lui (et c'était déjà une offrande assez appréciable à côté des tombes où l'on ne mettait

rien). Cette notion se raccorde à celle déjà observée dans d'autres tombes (par exemple celle que nous avons explorée en 1952 à Parc-Roz, en Plourin-Ploudalmézeau) où il n'y a que quelques tessons au lieu d'un pot entier, avec cette différence que la céramique ne semblerait pas devoir être une chose aussi précieuse que le métal, mais sait-on jamais ?

La tombe de Lézéna, dont le mode de construction n'a d'ailleurs rien de particulièrement soigné, est une tombe moyenne. Il n'est pas possible, du fait de l'absence d'indications plus symptomatiques, de l'attribuer à la première ou la deuxième série des tumulus du Bronze, quoi qu'elle paraisse plus probablement de cette dernière.

LES CHAMBRES JUMEELES DE KERGOZ EN PLOUNEVEZ-LOCHRIST

Au Sud des édifices de Kergoz, et appartenant à deux beaux-frères, deux parcelles contiguës, séparées par un talus N.-S., à l'E. l'une dite *Maez bihan* (le petit champ), à M. F. Acquitter, à l'W. l'autre dit *Maez-ara* (?), à M. F. Pengam, présentaient une partie surélevée, résidu d'un vaste tumulus à cheval sur la séparation.

Dans le champ oriental, en faisant en 1952 un aplatissement à ras du tumulus, on découvrit une dalle rocheuse fendue, primitivement soutenue par de grosses pierres affaissées, à chaque bout. Dessous il fut trouvé des cendres (ou des résidus de bois décomposé) comparables à « de la suie ou à de la braise », des tessons d'un vase décoré, un galet rond de 7 cm. de long, une boule de plomb de 2 cm. de diamètre, traversée par deux anneaux de bronze, et une monnaie romaine (grand bronze à silhouette impériale illisible). La tombe avait été visiblement dérangée dès l'époque romaine.

Dans le champ occidental à 5 ou 6 m. de la tombe

précédente, il fut trouvé lors de travaux similaires, une autre chambre funéraire, en meilleur état, et qui fut complètement détruite à son tour. Une table de couverture reposait sur un support de champ complété par trois murs en pierres sèches. Dans le caveau furent découverts un galet rond de 15 cm. de diamètre, un liard moderne (sans doute glissé par un interstice) et dans un coin, sous un gros bloc le protégeant, un vase presque entier, simplement ébréché au col.

MM. Acquitter et Pengam consentirent à céder tessons et vase au Musée préhistorique de Penmarc'h. Lors de nos visites sur place, en 1953, il ne subsistait plus rien des tombes elles-mêmes.

Du vase de la tombe orientale on n'a que quelques tessons, qui permettent de le décrire comme un vase biconique à au moins une anse. Son diamètre de base était de l'ordre de 80 mm., sa hauteur totale de 180 mm., l'équateur de la panse se trouvant à mi-hauteur. La pâte rouge et très grossière est identique à celle du pot de la sépulture de Kerougan, en la même commune, fouillée par P. du Châtelier en 1881 (pot conservé au Musée des Antiquités Nationales), et la décoration est similaire, au point qu'on pourrait les attribuer à la même potière. Dans notre cas cette décoration comprend de haut en bas les

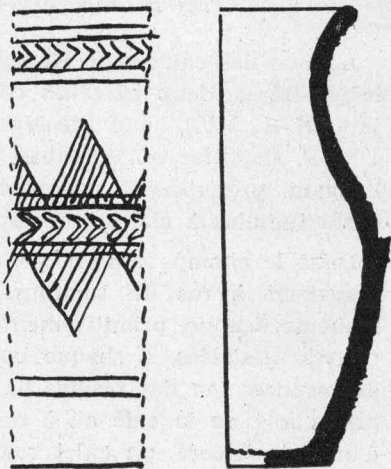


FIG. 3. — Reconstitution du profil du vase de Maez bihan à Kergoz, en Plounévez-Lochrist (1/3).

registres suivants: deux filets horizontaux; une guirlande de chevrons; deux filets horizontaux; une rangée de triangles hachurés pointe en haut, les bases juxtaposées barrées par deux filets horizontaux; une guirlande de chevrons à l'équateur; puis la disposition inverse: deux filets coupant les bases d'une rangée de triangles hachurés pointe en bas; enfin deux filets horizontaux. Le haut et le bas de l'anse est barré par trois filets horizontaux, tandis que les bords sont cernés par deux traits et l'intérieur hachuré horizontalement.

Le vase ébréché de la tombe occidentale est également biconique, à une anse, de dimensions plus restreintes: diamètre de la base 42 mm. de la panse 127 mm., intérieur du col 78 mm., extérieur du col 96 mm., hauteur de l'équateur (délimité par une carène) 60 à 66 mm., hauteur totale 110 à 120 mm. La pâte est fine, rouge à couverture noircie. Le décor est similaire, mais plus simple, et doit également faire attribuer cette œuvre d'art

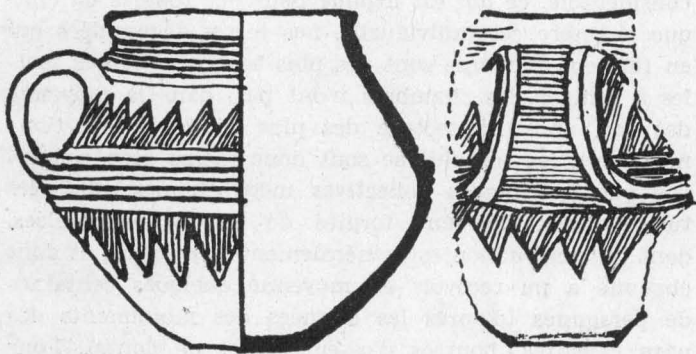


FIG. 4. — Le vase presque entier de Kergoz, en Plounévez-Lochrist (1/3).

à la même main. Les registres sont de haut en bas: six traits horizontaux, une rangée de triangles hachurés pointes en haut, leurs bases réunies par un trait unique, deux traits horizontaux, la carène introduisant sur le

profil un élargissement horizontal de 2 mm., deux traits horizontaux, puis un trait reliant les bases d'une rangée de triangles hachurés pointes en bas. L'anse est ornée de chaque côté par deux traits verticaux parallèles au bord, reliés par des lignes horizontales multiples.

L'intérêt de ces trouvailles, en dehors des motifs décoratifs des vases, est de nous donner un nouvel exemple de tombes jumelées, certainement recouvertes d'un même tumulus, et datant de la fin du Bronze ancien ou plutôt du début du Bronze moyen.

*
**

La conclusion à tirer de ces quelques découvertes fortuites, c'est qu'au long des siècles elles ont dû être infiniment nombreuses, et que l'on doit déduire que le nombre initial des tumulus de l'Age du Bronze Ancien en Bretagne occidentale, dont nous avons antérieurement esquissé la répartition et la chronologie (1), devait être considérable, ce qui est logique pour des tombes où chaque chambre est individuelle. Les terres accumulées qui en forment la masse sont des plus tentantes et des faciles à remuer, les chambres n'ont pas, dans la moyenne des cas, une architecture des plus solides. Proportionnellement, les tumulus se sont donc moins bien conservés que les tombes collectives mégalithiques, dont les tumulus sont souvent formés de pierres accumulées, dont la construction est généralement très solide, et dont chacune a pu recevoir en moyenne quelques centaines de personnes (d'après les données des monuments des pays calcaires, bourrés d'ossements et de dents). Pour la Bretagne occidentale, et en particulier pour le Finistère, cette « culture des tumulus » a été vraiment une période florissante, qui n'a pas fini de nous intriguer.

P.-R. GIOT.

(1) J. Cogné, et P.-R. Giot : L'Age du Bronze Ancien en Bretagne. *L'Anthropologie*, LV, 1951, pp. 425-444.

DE L'INTÉRÊT DE LA RÉOUVERTURE DES TUMULUS FOUILLÉS ANTÉRIEUREMENT

Il faut bien l'avouer, de même que la technique des fouilles archéologiques anciennes était absolument déficiente par rapport aux normes modernes, de même la publication des travaux de nos prédécesseurs laisse à désirer de manière très souvent désastreuse (pour ne pas parler des objets conservés dans nos musées, qui ont, presque sans exception, besoin d'une publication moderne, avec des descriptions adéquates et des illustrations standardisées; à ce point de vue, les fouilles les plus utiles sont à faire à la recherche des objets... oubliés sous la poussière des musées, ou enfouis dans le mystère de celle des collections privées qui n'ont été ni dispersées par la vente, ni jetées aux ordures, comme tant l'ont été). Pour quelques excavations publiées passablement, on a une immense majorité de descriptions plus que lacunaires, souvent en quelques très courtes lignes; tant d'autres n'ont même pas fait l'objet d'une mention. Cet état de choses est d'autant plus déplorable que, comme on ne fait que le répéter continuellement ces dernières années, depuis qu'on a enfin pris conscience des responsabilités de l'archéologue devant ses confrères, toute fouille est une destruction irrémédiable de documents précieux, que seule une description minutieuse permet de transmettre à la postérité. En particulier, devant le progrès rapide des connaissances, le préhistorien averti est, une fouille terminée, toujours rempli

de regrets et de repentirs : il aurait fallu s'y prendre autrement.

L'exploration d'un monument funéraire du genre des tombes mégalithiques ou des tumulus du Bronze ancien comporte trois phases, concernant des parties de « solidité » différentes.

D'abord la masse des terres (ou des cailloux) accumulées pour construire le monticule recouvrant la tombe proprement dite. Les anciens fouilleurs, poussés par la convoitise des beaux objets de vitrine, n'ont jamais donné à ces terres d'autre considération que celle faite à une barrière ennuyeuse qu'il faut franchir le plus vite possible en un point choisi pour donner le moindre travail (labeur souvent confié aux ouvriers sans la moindre surveillance, quand ce n'est pas toute la fouille, comme faisaient ces mémorables et légendaires archéologues du siècle dernier, qui disaient à leurs ouvriers : « vous allez ouvrir la butte qui est là-bas, et ce soir vous me rapporterez ce que vous y aurez trouvé »). D'où tous ces monuments éventrés à partir du sommet, en entonnoir. Or, la pratique moderne de la fouille minutieuse *intégrale* a montré que dans ces terres des quantités de structures d'un intérêt primordial pouvaient être décelées. Quelquefois des tumulus fouillés ont subsisté jusqu'à nos jours, en dépit des menaces des cultures qui aplanissent et défrichent tout, mais ils sont rares ! Dans ce cas une exploration intégrale de ce qui reste vaut largement la peine. C'est notre souci, ès qualités de Directeur régional des antiquités préhistoriques, de mettre au programme des fouilles de l'Etat, dans la mesure des crédits disponibles, de tels travaux, pourtant somptueusement ingrats, aux yeux des non initiés, puisque l'on ne risque guère d'y trouver de mobilier alléchant. Malheureusement, la plupart des monuments fouillés par nos prédécesseurs ont disparu complètement, car une fois que les cultivateurs les ont vus

éventrés sans scrupule par des « Messieurs de la ville », passant outre aux réticences et aux respects instinctifs qu'ils avaient eu jusque là pour ces vieilles choses mystérieuses, ils se sont empressé de les niveler. Par exemple sur le plateau de Coatmocun, en Brennilis, pourtant bien infertile, là où P. du Chatellier n'avait pas fouillé moins d'une douzaine de monuments, il en reste un seul de visible (et encore partiellement entaillé); l'emplacement des autres, du fait des landes, il n'y a même aucune chance de pouvoir le retrouver; la photographie aérienne, si sensible en pays calcaire, et surtout en pays crayeux, est d'un secours beaucoup moins grand dans nos massifs anciens, où dominent schistes et quartzites, granits et schistes cristallins, peu générateurs en surface de différence pédologiques marquées.

Le deuxième objectif de la fouille est le monument, la chambre funéraire construite en « dur » (ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'elle soit stable si on lui enlève sa chape protectrice qui la soutient de son inertie). Une partie seulement des dolmens ou des allées couvertes a subsisté après la fouille, les autres se sont transformés en carrière; quant aux chambres fermées des tumulus du Bronze, elles ont été rares à survivre, du fait de leur plus grande fragilité. Par ailleurs on découvre actuellement, lors de travaux divers, pas mal de chambres, parce que le tumulus qui les recouvrait et les protégeait a été aplani depuis longtemps (souvent la parcelle conserve un nom caractéristique, Krugell ou Torgenn, Run, etc.). Elles sont en général condamnées; la figuration précise de leurs détails architecturaux, pendant les quelques moments où ils subsistent, est souvent ingrate et difficile, du fait du trop grand nombre de pierres impliquées dans les maçonneries en pierres sèches. Le progrès des méthodes photographiques permet souvent d'en faire des clichés, avec l'aide de lampes-flashes et d'objectifs grands-angulaires, mais ces clichés,

intéressants dans les dossiers des institutions scientifiques, ne sont pas toujours suffisants pour supporter la photogravure en vue de la publication.

Le troisième élément victime de la fouille est le plus dramatiquement périssable, et envers lequel les responsabilités du fouilleur sont totales : il s'agit des rapports respectifs des éléments du contenu des chambres funéraires, objets, restes humains, débris organiques variés, éléments de remplissage. La fouille des chambres a toujours été « intégrale », puisque c'est là que l'on escomptait trouver le butin de l'opération. Il est évident qu'une description parfaite des lieux peut donner toutes sortes d'indications sur les rites funéraires, surtout si elle est appuyée d'analyses des divers types de substances recueillies. De plus, l'emploi sur le chantier de méthodes conservatoires appropriées permet de garder des reliques qui autrefois « tombaient en poussière » ou s'altéraient au premier souffle, au premier rayon de soleil, ou au premier contact. Bien entendu on n'a jamais l'occasion de reprendre cette partie d'une excavation ancienne. Cependant il est toujours intéressant de trier ou de tamiser les déblais ou des objets minuscules, ou des fragments dédaignés, peuvent être restés derrière des explorateurs trop pressés (lorsqu'il s'agit de terres argileuses humides qui colleraient aux mailles des tamis, faire l'opération sous l'eau si possible, les particules argileuses étant entraînées par lavage).

Commençant une série de publications complémentaires de ce genre, nous débiterons cette année par des recherches qui, du fait des circonstances où elles ont eu lieu l'une et l'autre, n'ont pu avoir le caractère intégral désiré, mais qui apportent cependant des précisions considérables par rapport à ce qui avait été publié autrefois.

P.-R. GIOT.

Le tumulus de Torgenn-Kérandevéz en Plounevez-Loc'hrist

Ce monument avait été fouillé en 1906 par P. du Chatellier et le chanoine Abgrall, le premier lui ayant tout juste consacré quelques lignes. Il est situé à la frontière méridionale de la commune, le long de la route N 788, près de la borne 39. Il a été entaillé par cette route et par un chemin d'exploitation perpendiculaire, et pouvait avoir 45 mètres de diamètre environ. La dalle de couverture se trouvait à 3 m. 20 sous le sommet au moment de l'exploitation, mais P. du Chatellier constata que la chambre avait cependant été violée; il y trouva en particulier des tessons de poterie sigillée romaine.

Le propriétaire actuel de Kérandevéz, M. Le Men, soucieux d'aplanir son champ, a dégarni la chambre, assez mal en point du fait des infiltrations des eaux depuis la première fouille, et qui ne tardera pas à s'effondrer toute seule, les parois en pierres sèches s'écroulant vers l'intérieur, si du moins les travaux ne règlent pas son sort plus rapidement encore. La chambre rectangulaire, que nous avons visitée récemment, est orientée Est-Ouest, comporte de grands supports verticaux aux deux extrémités, tandis que les grands murs sont en maçonnerie sèche. Sous la table le premier lit est formé d'un rang de très grosses pierres rondes, puis des moellons équarris et bien parés. La table, énorme, ne recouvrait que les deux-tiers occidentaux de la tombe; le reste était, peut-être, garanti par divers blocs qui sont tombés au fond de la chambre. Les dimensions de celle-ci sont d'environ 2 m. $\times$ 1 m. 20, et la hauteur actuellement appréciable est de 1 m. 80 (le fond est garni d'apports parasites, aussi est-ce un minimum). Dans les terres du tumulus, on rencontre quelques tessons de poterie bien

cuite, romaine ou médiévale, et d'autres de poterie rouge, à gros dégraissant, et mal cuite, certainement contemporains du monument, ainsi que quelques éclats de silex; plus loin dans le champ il a été trouvé une moitié de hache naviforme en épidiorite très altérée.

P.-R. G.

Le tumulus de Toul-al-Lern en Ploudalmézeau

Le tumulus de Toul-al-Lern (trou des renards), en Ploudalmézeau, se trouve sur les terres de Kerloroc, au N. du bourg, à proximité de la route de Tréompan. Il fut fouillé le 1^{er} juillet 1876 par Delécluze, de Brest, et Sylvain Carof, juge de paix et conseiller général de Ploudalmézeau, en partant du sommet du monticule. Ce dernier mesurait à l'époque 35 mètres de diamètre et 3 mètres de hauteur. Après déblayement d'une partie des terres, ils se trouvèrent en présence d'une dalle de pierre qu'ils enlevèrent, pour la remettre plus tard sensiblement à sa place. Il leur apparut alors une chambre sépulcrale profonde de 1 m. 80 et ayant pour côtés 1 m. 50 et 1 m. 30. Deux des parois étaient en pierres sèches, les deux autres en dalles posées de champ. Les explorateurs y recueillirent des restes « incinérés » déposés sur un plancher de bois, un vase en terre cuite et une lame de poignard en bronze.

Le vase fut ultérieurement déposé au Musée archéologique de Quimper par Delécluze mais il n'y fut pas immatriculé sur l'inventaire et y resta sans provenance. Il a fallu le transport des collections préhistoriques des musées de Quimper, mis en dépôt au Musée préhistorique de Penmarc'h, pour qu'on le retrouve. C'est un vase

biconique à quatre anses, en terre fine et sombre, en assez bon état (diverses fissures, fond décollé ont pu être réparés), légèrement dissymétrique. Diamètre de l'ouverture 10 centimètres, de la panse à la carène 15 centimètres, du pied 10 centimètres; hauteur totale 25 centimètres, de la panse, à la carène 20 centimètres. Le cône inférieur est donc très élevé par rapport au cône supérieur.

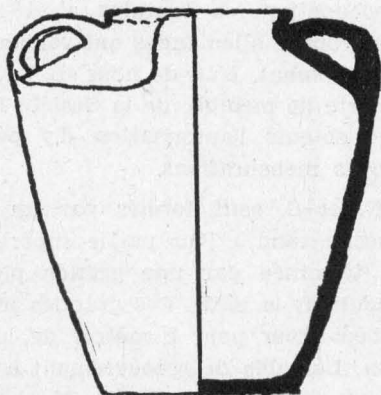


FIG. 1. — *Le vase de Kerloroc* (1/5)

Le poignard avait été remis à l'un d'entre nous par M. Auguste Carof, frère de l'inventeur, pour être offert au Musée archéologique de Quimper, ce qui fut fait en décembre 1934. Malheureusement il fut la victime de l'incendie de 1939. Sa longueur était de 236 millimètres, sa largeur de 66 millimètres à la base son poids de 225 grammes; il avait deux petites rainures à peu près droites de chaque côté de sa partie médiane qui était à peine renflée, et trois encoches à la base marquaient les places de trois rivets de fixation au manche. C'était donc un poignard triangulaire « armoricain » de type aussi classique que l'est le vase. Les deux éléments du mobilier permettent donc d'assigner cette tombe à la deuxième série, datant du début du Bronze moyen.

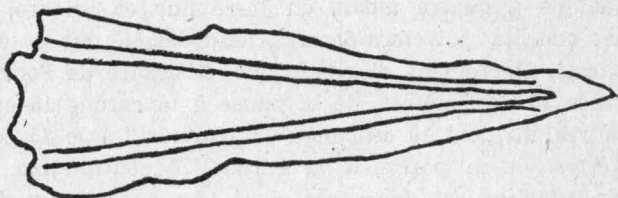


FIG. 2. — *Le poignard de Kerloroc (1/3)*

Lors de l'occupation, ce tumulus a été de nouveau ouvert par les troupes allemandes qui voulaient y installer un poste de combat. L'un de nous (L. L.) sur présentation de sa carte de membre de la Société Préhistorique Française put obtenir l'autorisation d'y pénétrer pour prendre quelques mensurations.

Les côtés N. et S. sont formés par un appareil de maçonnerie sèche sauf à leur partie supérieure qui est partiellement terminée par une grande pierre, qui de chaque côté soutient la dalle. Ces grandes pierres ont 45 centimètres d'épaisseur pour 2 mètres de longueur (N.) et 2 m. 20 (S.). La table de recouvrement a 3 m. 10 sur 2 m. 70. Mais ces parois longitudinales N. et S. ne sont ni verticales ni parallèles. En effet la paroi E. est formée par une dalle debout mesurant 1 mètre de largeur en haut et en bas pour 1 m. 60 de haut; en bas cette dalle est complétée, de chaque côté, par 0 m. 20 de calage en pierres, donnant à la paroi 1 m. 40 au sol de la tombe. De même la paroi W., formée par une autre dalle debout, fait 1 m. 20 en haut; 1 m. 40 calage compris en bas et 1 m. 60 de hauteur.

Pour accéder à cette chambre sous-tumulaire, les Allemands avaient creusé une tranchée presque perpendiculaire à la paroi S. et une autre arrivant droit sur la paroi E. A quelques centimètres de la paroi S., ils mirent à découvert, dans leur tranchée, un squelette humain inhumé debout. Il est peu probable que ces ossements aient quelque relation avec la tombe initiale; il s'agit

plutôt de l'enfouissement clandestin d'un cadavre à une période relativement récente.

Dans les terrains qui touchent immédiatement ce tumulus, on trouve encore, de temps en temps, des débris de tuiles et de briques, indiquant une construction gallo-romaine. Peu après la fouille de 1876 le tumulus fut christianisé, à l'instar des autres monuments païens de la région. On le surmonta d'une croix, qui d'ailleurs a été transportée depuis peu d'années sur la route de la Grève de Penn-an-Teven, entre le bourg de Lampaul-Ploudalmézeau et l'agglomération de Ty-Cam.

P.-R. G. et L. L'HOSTIS.

Une lettre inédite de La Tour d'Auvergne à un érudit espagnol

La lettre de La Tour d'Auvergne dont nous copions le texte ci-dessous figure dans le fonds de manuscrits de la bibliothèque municipale de Quimper : elle est autographe, et signée : *L. T. d'A.*, des initiales du nom de l'auteur. La chemise qui la contient porte la mention : « *La Tour d'Auvergne à un érudit espagnol*; — Bayonne, 25 novembre 1788 ».

Son intérêt est certes bien modeste. Nous connaissons déjà la curiosité intellectuelle de son auteur, sa solide culture classique, cette « sagesse » antique qui guida toutes ses actions, et le ton volontiers sentencieux qu'il donnait à ses propos. Tous ces traits apparaissent dans la « *Correspondance de La Tour d'Auvergne* » publiée par Buhot de Kersers (1) : ils n'appartiennent pas en propre à la lettre que nous éditons.

Celle-ci n'éclaire que sur quelques points de détail la personnalité du correspondant de La Tour d'Auvergne, don Pedro de Granel de Finagero de Peralta. Elle nous apprend que ce don Pedro avait connu des déboires littéraires à propos d'un ouvrage

(1) Buhot de Kersers, *Correspondance de La Tour d'Auvergne*, Bourges, Imprimerie Veuve Tardy-Pigelet, 1908.

qu'il présentait à l'Académie de Barcelone, qu'il préparait une étude sur les courses de taureaux et nourrissait l'espoir d'être décoré de l'ordre de Charles III. Assez peu de choses en somme, Simond, dans sa biographie de La Tour d'Auvergne (2), est aussi laconique : « Don Pedro de Granel de Peralta, poète et érudit, membre de l'Académie de Madrid ». Il tire sans doute ces renseignements de la lettre publiée sous le numéro 104 par Buhot de Kersers.

Il semble bien que ce don Pedro, auquel La Tour d'Auvergne a donné son amitié, ait été un personnage de second plan, qui n'a guère retenu l'attention de ses contemporains : il n'est pas cité, à aucun de ses trois noms, par la grande « *Enciclopedia* » de Espasa-Calpe; et nous n'avons pu trouver trace de lui dans le catalogue des Espagnols décorés de l'Ordre de Charles III. Sans doute l'espoir qu'il caressait d'obtenir cette haute distinction fut-il frustré par la mort de Charles III (14 décembre 1788), et Charles IV négligea-t-il de tenir les promesses qu'avait pu faire son auguste Père au nouvel académicien.

Le principal intérêt de cette lettre serait donc de compléter la correspondance publiée par Buhot de Kersers : elle s'insérerait immédiatement avant la lettre n° 104, datée de Bagnères-de-Bigorre; le 5 janvier 1789, adressée au même destinataire, et dans laquelle sont reprises en effet plusieurs des questions soulevées dans le billet que nous exhumons. A cette époque, il semble que La Tour d'Auvergne entretenait une correspondance suivie avec don Pedro

(2) Simond, *Le capitaine La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République*, 2^e édit., s. d. (vers 1908).

de Granel. Il n'est pas trop risqué de supposer, avec Simond, que La Tour d'Auvergne cessa d'écrire à l'académicien espagnol en 1790, date à laquelle il rompit toute relation épistolaire avec ses anciens amis de la Péninsule.

LETTRE DE LA TOUR D'AUVERGNE
A UN ERUDIT ESPAGNOL

Bayonne, le 25 octobre 1788.

Don Pedro de Granel
Finagero de Peralta,

Ce serait surtout à votre égard, mon cher don Pedro, que je me reprocherais la moindre indifférence ou négligence, si je pouvais en paraître susceptible vis-à-vis de quelqu'un; ainsi, si je ne vous ai pas écrit plutot (*sic*) ne me sachez pas mauvais gré; j'attendais pour satisfaire à ce devoir d'inclination, que j'eusse trouvé une occasion de lier connaissance avec le directeur de la poste de Bayonne, M. Courèges, afin d'obtenir son couvert pour me faire passer vos lettres, votre discours de réception à l'Académie (1), et quelque-une de vos transactions poétiques que je recevrai avec autant de reconnaissance que de plaisir; j'ai arrangé cette affaire selon vos désirs, ainsi écrivez-moi ma lettre reçue, il ne s'agira que d'adresser un petit mot de remerciement à ce Mr qui est extrêmement honnête, et de laisser pour la première fois seulement ouvert le paquet que vous m'adresserez, à moins que ce paquet ne contint pour vos affaires des choses qui dussent être secrettes (*sic*) entre

(1) Simond, dans sa biographie de La Tour d'Auvergne, note que ce dernier fut nommé membre correspondant de l'Académie de l'Histoire et des Sciences, au cours de la séance du 6 mai 1786.

vous et moi; mais alors en écrivant en espagnol, vous éviterez tous les inconvénients que vous pourriez craindre sans cette précaution.

J'ai pensé et senti, mon cher don Pedro, tout ce que vous pouvez penser et sentir sur le jugement des commissionés pour l'examen des fragments de votre ouvrage que vous envoyâtes en dernier lieu à l'Académie de Barcelone. Les mouches s'assemblent toujours où elles trouvent du miel, les envieux où ils aperçoivent (*sic*) du mérite; mais que peut faire contre vous, l'aiguillon ou le bourdonnement des mouches; il faut que tout ce qui est grand soit attaqué par tout ce qui ne peut l'atteindre : n'êtes-vous pas assez consolé des atteintes de l'envie par le sentiment qui y donne lieu, ou qui la fait naître : *habet hoc virtus in se ut viro fortes species ejus et pulchritudo etiam in hoste posita delectet*. L'envie et la censure sont des taxes que nous payons au public pour le mérite qu'il reconnaît en nous, ce serait une sottise à nous de croire pouvoir y échapper, et une faiblesse d'y être sensible; ainsi, mon cher don Pedro, pour apaiser (*sic*) vos jaloux, n'allez pas étouffer votre génie, renoncer à illustrer votre patrie par vos ouvrages. Rappelez-vous de (*sic*) tout ce qu'eut à souffrir Cervantes dans son propre pays, et combien le suffrage de la postérité l'a vengé de l'injustice et de l'ingratitude de ses contemporains. Je souscrirai avec un grand plaisir pour l'ouvrage que vous préparez dans la vue de faire connaître en France votre combat de taureaux, et pour les charmantes gravures qui y seront relatives; je suis toujours étonné que personne en Espagne n'ait cherché jusqu'ici à remplir convenablement cette tâche. Certes cet ouvrage prendrait beaucoup en France, et chez l'étranger et serait infiniment goûté; je crois vous en avoir souvent parlé dans ces termes et je persévère toujours à cet égard dans le même sentiment. J'apprendrai mon cher don Pedro, avec une satisfaction et une joie inex-

primée que vous avez obtenu l'ordre de Charles III. Je me féliciterai bien sincèrement dans mon cœur d'avoir encore un rapport de plus avec vous (2).

Dites je vous prie... (ici trois lignes soigneusement rayées avec une encre différente de celle employée pour la lettre) (3).

.....

... acquitté à l'égard de mes livres en les remettant à M. de la Chauvelière, qui doit aller dans le mois de mars à Perpignan. Je les recevrai au retour de ce camarade. Tous nos MM. et particulièrement les dénommés dans votre lettre, sensibles à votre aimable souvenir, me chargent de mille expressions de civilités et d'amitiés pour vous. Les miennes, je vous prie, aux mêmes personnes que je vous désigne dans ma dernière lettre, en ajoutant à cette liste M. Fossa, que je ne me pardonne pas d'avoir pu oublier. Je n'ai point reçu la lettre que vous m'annoncez m'avoir écrite le 16 7bre dernier. Adieu, mon cher don Pedro, conservez-moi toujours votre précieuse amitié. Personne n'en est certainement plus digne par les qualités du cœur et ses sentiments pour vous que votre meilleur ami et plus dévoué serviteur. L. T. d'A.

Vous me rendrez service, mon cher don Pedre, de me traduire la lettre ci-jointe de Mr le comte de... car je commence à me rouiller furieusement pour l'espagnol.

(2) Le 5 mai 1786, le roi d'Espagne donna à La Tour d'Auvergne la croix de Charles III et le recommanda pour l'avancement au roi de France. (Cf. la lettre n° 105 de la « correspondance de La Tour d'Auvergne », publiée par Buhot de Kersers, Bourges (Imprimerie Vve Tardy-Pigelet) 1908.

(3) Malgré la rature, il semble que le texte relatif à une question d'argent puisse être lu comme suit :

Dites je vous « à M. de Médi qu'aussitôt qu'il m'aura fait parvenir ici à quelqu'une (de) ses connaissances les avantages (en) louis que je lui ai consentis, que dans l'instant il sera acquitté ».

Je crois et me flatte quelquefois que cette lettre pourra produire quelque effet favorable dans la circonstance où je me trouve devant aller à Paris (4).

(Suit une ligne rayée.)

Certifié conforme à l'original.

G. DEMERSON.

(4) La lettre mentionnée n'est pas jointe à celle de La Tour d'Auvergne (qui n'est vraisemblablement qu'un brouillon).

Correspondance de Monseigneur Dombidau de Crouseilhès avec D.-N. Miorcec de Kerdanet

En faisant l'inventaire des archives de la famille Miorcec de Kerdanet, de Lesneven, nous avons trouvé une collection de lettres adressées par Mgr Dombidau de Crouseilhès à M. Daniel-Nicolas Miorcec de Kerdanet, jurisconsulte et avocat à Lesneven.

Nous fîmes part de notre découverte à M. Adolphe Le Goaziou, libraire-éditeur à Quimper : « Cherchez, nous dit-il, aux Archives de l'Evêché; je suis persuadé que vous y trouverez les lettres que M. de Kerdanet adressait à l'Evêque... » Elles s'y trouvaient en effet.

Peut-être ces lettres de Mgr Dombidau intéresseront-elles les lecteurs du Bulletin de la Société Archéologique et tous autres amateurs de l'histoire religieuse : elles leur feront mieux connaître et apprécier cet évêque qui fut, au sortir de la grande Révolution Française, le restaurateur du culte en notre diocèse de Quimper et de Léon.

Présentons d'abord l'Evêque et son correspondant de Lesneven.

Mgr Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhès.

Né à Pau, diocèse de Lescar, en 1751, il était fils de Jean Dombidau de Crouseilhès, membre du Par-

lement de Béarn et de Navarre. Après avoir étudié la Philosophie et la Théologie à Paris, il est ordonné prêtre, en 1775, et devient, peu après chanoine de Lescar.

En 1788, Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix-en-Provence, l'attire dans son diocèse et en fait son vicaire général. Pendant la Révolution, il émigre en Angleterre avec son archevêque, et rentre avec lui en France en 1800, et, quand Mgr de Boisgelin, au Concordat de 1801, est nommé archevêque de Tours, l'abbé Dombidau l'y suit comme vicaire général.

L'abbé Dombidau était fort lié avec la famille de Portalis, le ministre des Cultes sous l'Empire, qu'il avait jadis connu à Aix. Le ministre avait l'abbé en grande estime, tant pour ses qualités d'administrateur que pour son zèle et sa capacité. Estime partagée par les évêques de France qui, tous, souhaitaient son élévation à l'épiscopat. Mgr de Barral, archevêque nommé de Tours, lui écrivait (26 septembre 1804) : « Ces vœux de tous les évêques qui ont eu l'avantage de vous connaître et de tous les gens de bien, je les partage et j'espère que l'amitié de M. Portalis et le choix de l'Empereur les réaliseront bientôt pour le bien de l'Eglise et pour notre consolation. »

En janvier 1805, l'abbé Dombidau était nommé à l'évêché de Quimper. Répondant au Ministre des Cultes qui lui avait transmis le décret signé de l'Empereur, Mgr Dombidau écrivait : « Je chercherai à justifier ce témoignage honorable de sa confiance par mon zèle pour mes devoirs et par mon sincère et respectueux dévouement à sa personne. Jamais je ne séparerai dans mon cœur ce que je dois à la religion

et ce que je dois à Sa Majesté Impériale; tous les instants de ma vie, comme tous mes efforts seront consacrés à le lui prouver. » Pendant tout son règne Mgr Dombidau sera un prélat loyaliste. Sacré à Notre-Dame de Paris le 21 avril 1805, il ne se rendit à Quimper qu'à la fin du mois d'octobre : il attendait d'avoir trouvé, dans sa ville épiscopale, un logis convenable.

L'ancien palais épiscopal, vendu pendant la Révolution, avait été acheté par un certain Bonnaire qui l'avait transformé en auberge et salle de bals. Mgr André, premier évêque nommé après le Concordat, dut louer une maison, rue Kéréon, maison qu'il n'habita guère, car, pendant les deux années qu'il occupa le siège il résida à peine quelques mois à Quimper.

Le Préfet du Finistère, M. Miollis, proposa au nouvel évêque quelques appartements dans la maison d'un ingénieur, sur le pont Sainte-Catherine, vis-à-vis des terrasses de l'ancien évêché. Mgr Dombidau ne semblait guère satisfait de cet arrangement. Le 14 mars 1805, il écrivait à M. Frolo, vicaire général : « J'ai une vive impatience de me rendre au milieu de vous; mais je ne partirai que lorsqu'il y aura une décision pour mon logement. J'aime autant que personne la simplicité, mais je dois exiger ce qui est convenable à ma place, et jamais je ne consentirai à habiter un local qui ne soit pas décent. » Dans une autre lettre à Portalis, il disait : « Je ne demande, ni ne désire qu'on m'entoure de luxe ni de magnificence, mais je dois espérer qu'on ne me refusera pas cette décence qui contribue à la considération dont nous avons besoin pour faire le bien... »

Le 2 octobre 1805, une lettre du Préfet lui disait : « La maison Detaille, rue Sainte-Catherine, sera mise tout entière à votre disposition... Venez, Monseigneur, chacun ici vous tend les bras et vous offre son cœur. » Pour faire le voyage de Paris à Quimper, il fut obligé d'emprunter cinquante louis : dans une lettre à son vicaire général, il s'explique : « J'avais avant la Révolution une fortune considérable... Je n'ai fait aucune épargne et il ne m'est rien resté; ma famille, qui avait aussi émigré, est également ruinée. »

Son arrivée combla de joie les prêtres du diocèse, « heureux, dit une lettre de M. de Troérin, vicaire général, en pensant qu'ils ont enfin un père, dans lequel ils pourront désormais mettre toute confiance, auquel ils pourront recourir dans leurs peines et dans les difficultés inséparables du saint ministère ». Et dans une autre lettre à des amis, il leur confiait combien sa consolation était grande « d'avoir affaire à un chef aussi aimable et d'un mérite aussi distingué ».

*
**

..M. Daniel-Nicolas Miorcec de Kerdanet

Né à Lesneven, en 1752, d'une famille bourgeoise qui a déjà donné à la Cour royale de Lesneven plusieurs avocats et hommes de loi. Premières études dans une école presbytérale, tenue par l'abbé Luslac, recteur-curé de la paroisse de Trémaouézan, continuées au collège ecclésiastique de Quimper, où il se fait déjà remarquer par son intelligence et son application au travail, s'en va étudier le droit à Rennes, où il a pour maître le grand jurisconsulte Poullain-

Duparc, dont il devient le secrétaire et le collaborateur.

Revenu à Lesneven, il y exerce la profession d'avocat.

Ses connaissances juridiques, son activité et son talent d'orateur lui valent bien vite une nombreuse clientèle. (L'évêque de Léon, Mgr de La Marche, le prend comme avocat-conseil pour les affaires du diocèse.

Sa famille possède en la paroisse de Kernouës, une terre appelée Kerdanet : désireux de se hausser jusqu'à la noblesse, il ajoute ce nom à son nom roturier, et il signe désormais : Maître de Kerdanet-Miorcec.

Il fait partie de la Société de pensée, de Lesneven, où l'on prône les idées nouvelles, accompagne en 1788, comme représentant du Tiers, la délégation bretonne qui s'en va à Versailles présenter à Louis XVI les doléances de la Bretagne.

Arrive la Révolution : M^e de Kerdanet-Miorcec y jouera un rôle important. En 1791, il est nommé maire de Lesneven. En 1793, pendant la Terreur, il devient suspect d'incivisme, est accusé de favoriser les émigrés, les prêtres insermentés. Incarcéré au château de Brest, puis au château du Taureau, près de Morlaix, il échappe à grand-peine à la guillotine.

En 1795, retour de fortune : il est nommé membre de l'Administration départementale à Quimper, spécialement chargé des biens d'émigrés et de prêtres déportés, à qui il trouve ainsi occasion de rendre service.

Révoqué par le Directoire en 1797, il rentre à Lesneven et s'y consacre de nouveau à sa profession d'avocat.

Sous l'Empire, son crédit est considérable. Le préfet recourt à lui pour la nomination des maires et des adjoints de l'arrondissement de Brest, pour le choix des secrétaires et des chefs de bureau de la préfecture; l'Empereur le comble d'honneurs et de prévenances, le nomme membre, puis président du Conseil Général du Finistère, lui propose la place de sous-préfet de Brest; son fils aîné est adjoint-maire de Lesneven; le cadet, procureur impérial à Brest; son beau-frère, M. Lebourg, est maire de Landerneau... M. de Kerdanet garde néanmoins son indépendance et reste fidèle au parti royaliste.

Puis, c'est la Restauration : il est nommé député, fait partie de la fameuse « Chambre Introuvable » et se range parmi les *Ultras*. En 1814, dès le retour du roi, un groupe de nobles bretons le signale à Louis XVIII comme « un des hommes de la province de Bretagne les plus recommandables par les sentiments qu'il a toujours fait connaître pendant le cours de la Révolution, tant de son attachement à la famille royale, à l'ancien régime, aux bons principes, que de son dévouement à la noblesse aux parents des émigrés et des prêtres déportés qu'il a toujours défendus avec courage ». En conséquence, ils prient le roi de lui décerner des lettres de noblesse.

Par ordonnance du 9 novembre 1814, Louis XVIII décore « le sieur Miorcec de Kerdanet du titre et qualité de noble, pour jouir à perpétuité, par lui et ses descendants nés ou à naître en mariage légitime, des droits, honneurs et prérogatives attachés à ce titre ».

*
**

En 1801, dès la publication du Concordat, M. de Kerdanet se mit en relations avec l'évêque nommé,

Mgr André. Il recommandait à sa bienveillance les prêtres demeurés fidèles à la foi catholique romaine, ceux qui, au péril de leur vie, étaient restés cachés dans le pays, ceux qui revenaient de déportation, ou rentraient d'émigration, tous désireux de retrouver les presbytères qu'ils habitaient, les paroisses qu'ils gouvernaient avant la Révolution. La chose n'allait pas sans difficulté : beaucoup de postes étaient occupés par des constitutionnels, prêtres qui avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé. Un ami de M. de Kerdanet, avocat à Quimper, lui écrivait : « Tu n'as pas d'idée comme les Constitutionnels se remuent pour avoir des places. Ils en veulent tous. Ceux de Quimper ne veulent que des places de ville. Sérandour veut Quimper; Guino veut Brest, avec le droit de choisir ses vicaires. Ils sont appuyés par le préfet (M. Rudler) qui les protège ouvertement. L'évêque veut faire le bien, mais le pourra-t-il, étant contrequarré... »

Le préfet, en effet, ne mettait aucune différence entre assermentés et insermentés. Dans une circulaire aux maires du département (19 prairial, an 10), il déclarait : « Il ne sera exigé de tous les prêtres qu'une même déclaration, celle d'adhérer au Concordat, et d'être dans la communion des évêques nommés par le Premier Consul. Le Gouvernement m'a fait connaître sa volonté à cet égard. Vous leur direz — aux prêtres — que, le Concordat n'ayant approuvé ni désapprouvé aucune opinion, n'est le triomphe d'aucun parti, mais la réunion de tous, le centre où doivent s'éteindre tous les souvenirs du passé. »

Avant de donner sa démission et de quitter le diocèse, Mgr André tint à remercier M. de Kerdanet :

« J'admire, monsieur, votre zèle et votre désintéressement pour ce qui concerne la religion... Non seulement MM. de Larchantel et Liscoat rendent justice à votre mérite, mais encore tous ceux qui vous connaissent. Votre probité, vos talents sont connus, votre réputation est faite. » (15 octobre 1802).

Les relations épistolaires continuèrent entre M. de Kerdanet et Mgr Dombidau de Crouseilhès, successeur de Mgr André. Les lettres de l'évêque, — toujours entièrement écrites de sa main, d'une belle écriture large et bien arrondie, en un style impeccable, et pleines de courtoisie, sont adressées « à Monsieur Miorcec-Kerdanet, membre du Conseil Général du Département, à Lesneven, Finistère » et signées : « P. V., évêque de Quimper ».

Celles de M. de Kerdanet, datées de « Lesneven, Finisterre (*sic*), le..., portant la suscription : « à Monseigneur, Monseigneur l'Evêque de Quimper, en son Palais épiscopal, Quimper », se terminent par la formule : « Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur », et signées : Miorcec-Kerdanet, père, avocat ». La particule DE a disparu : le gouvernement révolutionnaire avait supprimé les titres de noblesse et toutes autres marques de féodalité.

La première lettre est datée du 3 février 1806 : « Lesneven, Finisterre. »

Monseigneur, je prends intérêt à Monsieur Jean Goulliou, clerc tonsuré, actuellement au Séminaire. Je présume qu'il sera bientôt prêtre, et désire que vous le placiez dans la succursale de Trégarantec, près de Lesneven, et près du vicaire de cette paroisse, M. l'abbé Favé,

excellent ecclésiastique, mais frappé d'une espèce de paralysie. Comme ce jeune homme n'a pas de fortune, je le logerai gratis dans une petite maison non éloignée du bourg, où logeait M. Favé avant qu'on a obtenu le loyer de l'ancien presbytère... »

M. de Kerdanet s'intéressait beaucoup à la paroisse de Trégarantec. Il y possédait beaucoup de terres, notamment le petit manoir de Kerduden ancien pavillon de chasse au milieu des bois, où il donnait asile aux prêtres réfractaires pendant les sombres jours de la Terreur. Il savait, d'autre part, que l'Evêque, vu le petit nombre de prêtres dont il disposait songeait à supprimer la succursale de Trégarantec et à la rattacher à la paroisse de Ploudaniel.

L'évêque répondit selon son habitude par retour du courrier : « Quimper, ce 13 février 1806 : « J'aurai le plus grand égard, Monsieur, à votre demande pour M. Gouilliou. Il me sera très doux de pouvoir vous donner des preuves de l'estime distinguée que vous méritez et je vous prie d'en agréer l'assurance et celle de mon sincère et respectueux attachement... »

Le 4 novembre 1806, nouvelle lettre de M. de Kerdanet, recommandant à Mgr Dombidau une « vocation tardive » : « Monseigneur, M. François Quémeneur, de Ploudaniel, va au Séminaire. C'est mon ami intime. C'est un bon sujet que le clergé acquiert. Je puis attester sa moralité et sa probité; j'y ajoute sa capacité. Sortant du collège au commencement de la Révolution, il a été forcé de chercher une place dans les bureaux des municipalités. Il a été secrétaire de celle où j'étais maire dans le feu des dissensions intérieures. Il y est resté ferme dans les principes de la religion, d'honneur, de désintéressement. Je crois qu'il fera un excellent ecclésiastique et que vous aurez lieu d'espérer qu'il sera apte à concourir à votre zèle pour notre félicité et *ad majo-*

rem gloriam Dei. J'ai l'honneur en conséquence de le recommander à votre bienveillance... »

Cette nouvelle recrue dut réjouir le cœur de l'Evêque. Le diocèse de Quimper, comme tous les diocèses de France, souffrait alors d'une disette extrême de prêtres : depuis près de quinze ans, il n'y avait pas eu d'ordination ; le Séminaire, en cette année 1806, ne comptait en tout que vingt-cinq séminaristes, dont quatorze sous-diacres et onze autres ecclésiastiques...

Le 13 novembre 1806, l'évêque répondit : « Vous devez être bien assuré, Monsieur, de l'intérêt que m'inspirent toujours les personnes qui auront le bonheur de mériter votre estime et votre amitié. Je me félicite qu'un jeune homme de ce caractère se destine à l'état ecclésiastique ; je vous assure qu'il sera l'objet particulier de ma sollicitude et que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour lui prouver que votre recommandation est d'un grand poids dans mon esprit... »

Dans sa lettre Mgr Dombidau ajoute quelques lignes concernant le juge de paix de Lesneven, personnage alors très influent et dont la carrière mouvementée et diversement appréciée rappelle les bouleversements produits en France par la Révolution : « Je suis très content de votre juge de paix ; il me rend des services importants pour le logement du desservant (curé-recteur) de Plounéour-Trez, et il m'a donné la sensible consolation de remplir un devoir, qui me laisse la liberté de lui accorder tous les sentiments qu'il mérite d'inspirer. Adieu, monsieur, croyez que vous ne serez pas étranger au plaisir que j'aurai de revoir les habitants de Lesneven et de vous y renouveler l'assurance de mes inviolables et respectueux sentiments. »

Ce juge de paix dont l'Evêque se garde bien de citer le nom, s'appelait Ursin Le Gall. C'était un prêtre défrqué. Vicaire à Pont-Christ, près Landerneau, en 1790,

il avait prêté serment à la Constitution civile du clergé; élu, peu après, curé constitutionnel de Ploudiry; en 1792, nommé professeur de morale au Séminaire par M. Expilly, évêque constitutionnel du Finistère; en 1793, nommé par les électeurs curé de Plounéour-Trez; en 1794, marié civilement avec une demoiselle noble du manoir du Ménec, en Guicquelleau-Folgoët; agent national à Lesneven où il se fait le défenseur et le protecteur des Terroristes; rallié au régime impérial, est nommé juge de paix, rend service aux municipalités désireuses d'obtenir des prêtres, écrit à son ami Costiou, chanoine à Quimper, en faveur de Guicquelleau, Plouider, Plounéour, Loc-Brévalaire, etc. « J'ai réussi à déjouer les trames de quelques malintentionnés; il serait intéressant de leur donner un bon prêtre... Vois s'il est possible de leur donner un mot de consolation à ce sujet... » En 1806, le cardinal Caprara, légat du Pape en France, lui accorde des lettres de sécularisation; marié religieusement à l'église de Lesneven le 13 novembre par le curé M. l'abbé de Puyferré; décédé à Lesneven, « muni des sacrements de l'Eglise »; sans postérité.

Signalons encore la présence à Lesneven, en ces mêmes années, d'un autre prêtre détroqué, M. Barthélémy Le Gall, lui aussi marié civilement et établi comme boucher, au grand scandale des fidèles chrétiens...

Le 19 novembre 1806, M. de Kerdanet signale à l'évêque l'état lamentable où se trouve réduit M. François Abolivier, « prêtre vénérable, âgé, très infirme, qui pendant la Terreur s'est tenu caché, mais a rempli ses devoirs avec courage, et qui est dans la dernière misère à Runéven, près Lesneven. Le décret du 13 thermidor an 13, dit de prélever le sixième du produit des chaises pour les prêtres âgés ou infirmes. Comme trésorier de la Fabrique de Lesneven, j'ai à ma disposition une somme de 200 francs. Voulez-vous que je lui envoie quelque secours par le ministère de M. Puyferré notre curé ? »

Réponse, du 28 novembre 1806 : « Je reconnais toujours, Monsieur, dans toutes vos actions l'amour du bien qui vous anime. Je vous remercie de me faire connaître l'étendue des besoins de M. Abolivier. Je lui destine les 200 francs que vous avez prélevés sur le sixième du produit des chaises. Mais je pense qu'il faut les lui donner par parties de 50 francs, tous les trois mois, à moins que vous ne soyez instruit que ses besoins en exigent davantage dans le moment. »

Dans une autre lettre, du 23 mai 1807, au sujet de ce même Abolivier, l'évêque dira : « Je vous prie de le presser : il est, comme le très grand nombre de mes respectables ecclésiastiques, plein du plus noble désintéressement. Les 200 livres lui sont destinées. Usez de violence à son égard, parce que je sais qu'il a des besoins. Grâce à mon excellent diocèse, j'espère que je pourrai donner des secours à tous ceux qui en auront besoin... »

La lettre continue : « Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous me donnez. Ah ! recevez tous mes remerciements, car, quoique vous cherchiez toujours à voiler le bien que vous faites, vous sentez que je le sens avec une vive reconnaissance... Je vous écris brièvement, car j'arrive d'une tournée de visites pastorales. Je suis très fatigué et j'ai gagné un rhume assez fort. Mais j'arrive rempli de consolation. Quel bon et excellent peuple ! La philosophie n'a pu détruire dans son cœur l'affection et le respect pour son Evêque... »

L'EVEQUE ET LE PREFET

Ils s'étaient connus à Aix, M. Miollis avocat au barreau, et l'abbé Dombidau, vicaire général de l'archevêque Mgr de Boisgelin. Au début de leur séjour à Quimper, leurs relations furent intimes ; il ne se passait pas de jour que le Préfet ne fit une visite à l'Evêque ou ne lui écrivit un billet. Cette intimité ne fut pas de longue durée. L'on a dit que le Préfet était jaloux de

l'Evêque : il comparait, paraît-il, les réceptions froides qu'on lui faisait aux entrées triomphales du Prélat dans les villes et villages de son diocèse « d'autant plus, a-t-on dit, qu'à sa dignité de premier Pasteur l'évêque de Quimper ajoutait l'attrait de brillantes qualités personnelles, une parfaite urbanité, un air d'autorité tempérée par une grande bonté d'âme qui lui gagnait tous les cœurs. Aussi l'évêque de Rennes écrivait-il : « Le général Mignot, que je vois beaucoup, est fou de l'évêque de Quimper; j'en dis autant du général Delaborde : trouvez bon que je raffole de lui avec eux. »

Quoi qu'il en soit, Mgr Dombidau crut devoir changer d'attitude et s'en tenir aux relations strictement administratives. Mais divers incidents se produisirent. Et ce furent, de la part du préfet à l'égard de l'évêque ou des membres du clergé, des vexations continuelles, si bien que l'évêque, ébranlé et découragé, parla de donner sa démission et partit pour Paris.

Il en était de même pour M. de Kerdanet. Au début, relations très cordiales. M. de Kerdanet avait aidé à faire le mariage du préfet Miollis avec Mlle de Kerhorre, de Saint-Pol-de-Léon, et le 1^{er} novembre 1806, le préfet lui écrivait : « Monsieur et respectable ami, que d'obligations ne vous ai-je point, ainsi que Mlle de Kerhorre, des bontés que vous avez eues pour nous au sujet de notre mariage ! C'est à vous à qui nous devons particulièrement notre union. Vous en avez aplani toutes les difficultés. Vous avez été le rédacteur des premiers pactes de celle-ci, qui devaient rendre tous les autres extrêmement faciles. Avec quel empressement, avec quelle bonté infinie, avec quelle générosité ne vous êtes-vous point prêté ! Je ne les oublierai de ma vie. Mon respect pour vous ne connaissait point de bornes, à cause de vos vertus et des services que vous n'avez cessé de rendre à la chose publique et aux familles. Aujourd'hui ma reconnaissance particulière est à l'instar de mon res-

pect, et mon attachement pour vous, comme homme privé, égale celui que je vous portais en qualité de chef du département et est infini ainsi que lui... »

Cet attachement s'évanouit bien vite, et M. de Kerdanet, ulcéré, s'en ouvrit à l'évêque dans une lettre confidentielle qu'il priait l'évêque de faire disparaître; ce qui fut fait. L'évêque lui répondit, par une lettre tout aussi confidentielle, qui a été conservée : « Quimper, le 4 avril 1807, j'ai fait de votre lettre, Monsieur, ce que vous avez fait de celle que je vous ai écrite. Soyez hors d'inquiétude : les âmes lâches ne font ce que vous craignez que vis-à-vis des personnes qu'ils ne craignent pas. L'on sait trop l'opinion que l'on a de moi, par trop d'indulgence sans doute, pour que l'on m'attaque dans un pays où l'on n'ignore pas que ma voix serait entendue. Jamais les choses n'ont été aussi bien, que depuis que l'on m'a forcé à m'expliquer sans ménagement. Si l'on avait marché de cette manière, des choses très utiles seraient terminées. J'ai trop sacrifié à la pensée de ménager, lorsque tout le monde ne gardait plus de mesure. Je pouvais en agir ainsi pour ce qui m'est personnel et que l'on a négligé d'une manière indécente. Mais je m'avoue coupable, d'avoir montré si longtemps le même caractère, dans des objets qui intéressent le bien d'un pays, auquel je me suis attaché de toutes les facultés de mon âme. Non, soyez-en sûr, la mort seule me séparera d'un diocèse auquel j'ai voué toute mon affection et le zèle le plus ardent. Je l'ai mandé à des amis qui peuvent avoir d'autres vues et qui ont le crédit de les réaliser. Mais croyez que je ne suis pas à connaître à *fond* tout ce que l'on a de faux, de vil et même de méchant. Mais la Providence ne permet pas que de pareils caractères aient en même temps l'énergie et la force qui les rendraient dangereux. Si l'on ne me connaissait pas et si l'on ne savait pas que je connais bien, l'on m'accablerait, mais nous avons été, et il y a

longtemps en présence et dans des temps un peu différents et l'on n'a pas oublié ce que j'ai été assez heureux d'inspirer dans ces temps déplorables. Je crois que l'on n'a pas à se repentir de m'avoir forcé à la résolution que j'ai prise, et surtout d'en avoir instruit le public. Car, dans cette circonstance j'ai mis, ce que je mettrai toujours avec la grâce de Dieu, dans ma conduite une mesure, et une réserve qui contraste d'une manière fâcheuse avec des scènes de folie, plus ridicules encore qu'odieuses. Lorsque je pourrai causer avec vous, je vous prouverai que j'ai eu quelque vertu, dans des rapports qui ne me présentaient ni les douceurs de l'estime ni les consolations de l'amitié... »

Puis, passant à d'autres préoccupations, l'évêque continuait : « Vous sentez qu'une de mes jouissances sera toujours de faire ce qui peut vous être agréable, mais j'ai trop d'estime pour vous pour croire avoir quelque mérite et avoir besoin de courage pour vous refuser ce que je croirai contraire à mon devoir : je ne donnerai pas Plougoulm à Monsieur Bizien, parce que une règle générale de mon administration est de ne pas placer les sujets dans le lieu de leur naissance. Je ne puis vous promettre Ploudiry, parce que des motifs de justice me commandent de la proposer à des sujets qui doivent passer avant lui. Mais je vous propose Plourin, Lanhouarneau et Trégarantec. Je fais écrire à l'abbé de Troérin pour se concerter avec vous. Je traiterai Kernouës comme les paroisses qui ne font pas ce qu'elles doivent... »

Enfin, Monsieur, écrivez-moi toujours en toute franchise. Croyez que je l'aime et surtout quand c'est la franchise d'un excellent homme comme vous. Si vous n'êtes pas content, dites-le moi, mais ne vous servez pas de l'apologue pour me dire la vérité. Je ne la crains pas : je l'aime dans tout son naturel... »

M. de Troérin, dont ici mention, remplissait, à Lan-

derneau les fonctions de vicaire général pour l'arrondissement de Brest : il en reçut le titre, au mois de mai 1806, de Mgr Dombidau. Chanoine de Léon au moment de la Révolution, M. de Troérin, dont la famille était originaire de Plouzévédé, vint, au retour de l'émigration, s'établir chez sa nièce, mariée à M. de Réals, rue Fontaine-Blanche à Landerneau. Il s'y trouvait admirablement placé pour recevoir les doléances du clergé du Léon, qu'il se chargeait ensuite de transmettre à Quimper. Les deux autres Vicaires Généraux, M. de Poulpiquet et M. de Tromelin, étaient comme lui Léonards et « bons Léonards, ayant séjourné à Léon, la Terre Promise où l'on a du zèle pour la gloire de Dieu ».

Kernouës, paroisse « qui ne fait pas ce qu'elle doit », voulait avoir un prêtre résident, mais ne faisait rien pour lui procurer un logement. Il en était de même dans beaucoup de paroisses où, les presbytères ayant été vendus, les prêtres durent se loger dans des maisons particulières, parfois dans des auberges, ou même des granges. A Plounéour-Trez, les prêtres étaient logés dans une crèche, et la paroisse dut être supprimée « jusqu'au moment, écrivait l'Evêque, qu'il sera donné à son desservant un logement convenable et conforme aux lois. » Seul, le vénérable M. Corfa, prêtre très âgé — né en 1728, prêtre en 1754, — fut autorisé à y résider pour garder la Sainte-Réserve et célébrer la messe le dimanche. Les offices n'y manquaient pas de pittoresque. M. le maire, en effet, avait pris l'habitude de monter en chaire après le prône, « pour y débiter sa marchandise civile » et, quand il a fini, ce qui est parfois fort long, il fait signe au célébrant qu'il peut continuer le saint sacrifice. » (M. Corfa, vicaire à Plounéour en 1789, prêtre fidèle, non assermenté, non émigré, a voulu mourir vicaire dans sa paroisse natale; décédé en 1814, âgé de 86 ans : arrière-grand-oncle maternel de M. le cha-

noine Ollivier, ancien curé-doyen de Lannilis, aujourd'hui prêtre habitué à Plounéour-Trez).

MGR DOMBIDAU ET LA PAROISSE DE TRÉGARANTEC

Par lettre du 1^{er} avril 1807, M. de Kerdanet écrivait à Mgr Dombidau : « Monseigneur, les paroissiens de Trégarantec députent vers vous : ils demandent un desservant, M. Favé étant mort. Ils ont acheté la maison vicariale et le jardin; ainsi le logement du desservant est assuré; ils offrent, en outre, de lui payer 300 livres et une quête annuelle. Le casuel de la paroisse aidant, un prêtre peut vivre là, *ut decet*. Le peuple y est bien intentionné, est religieux, est rangé : il n'y a pas de cabaret dans la commune... Mais je sens, Monseigneur, que je suis trop hardi, et je crains de devenir importun, par mes prières. Mais ma belle-mère et moi avons de si honnêtes gens comme fermiers en Trégarantec que c'est pour nous une espèce de devoir de solliciter dans le sens de leurs vœux...

On a désiré pour Trégarantec M. Bizien, desservant de Kernouës. Mais en vérité c'est un des plus forts sujets du diocèse, et Trégarantec est trop petit... A défaut de M. Bizien, les paroissiens désirent M. Guennégan, prêtre, que vous avez envoyé de Commana à Ploudaniel : celui-ci a été voir le presbytère; il est né à Plouider; il a un frère notaire à Brest, très riche, qui l'aide; ainsi il pourra être indépendant à Trégarantec. M. le Recteur de Ploudaniel, il est vrai, désire conserver M. Guennégan auprès de lui; mais il y a déjà cinq prêtres à Ploudaniel... »

L'évêque répondit : « 17 avril 1807 : Je destine à M. Bizien la paroisse de Plouguin, et je vous confie que je lui ôterai un homme (le vicaire, sans doute) qui a des qualités estimables, mais non pas celles de la sociabilité. Je veux que votre ami soit heureux. C'est le sentiment que j'ai pour tous mes ecclésiastiques, mais M.

Kerdanet doit me rendre la justice que ce sentiment se fortifie par ceux que je lui connais pour M. Bizien.

Nous pourrions à Trégarantec, mais je ne puis leur donner M. Guennégan. Je l'ai accordé au vénérable desservant de Ploudaniel, qui en a le plus grand besoin, et je ne suis pas fâché que M. Guennégan reste quelque temps auprès d'un homme aussi vénérable.

Vous ne serez jamais trop hardi en me disant ce que vous désirez. Car je serais bien affligé que vous n'en eussiez pas la confiance. Jamais je ne suis embarrassé avec les honnêtes gens qui ont de l'esprit. Je leur dis avec franchise ce que je pense. Si j'ai raison, ils se rendent, car il n'y a que les bêtes qui soient entêtées. Si je n'ai pas raison, ils m'éclairent de leurs observations. »

Puis, faisant allusion au préfet qui s'était permis de lire une lettre adressée à Portalis, ministre des Cultes, et déposée par mégarde à la préfecture, l'évêque ajoutait : « Vous auriez bien fait de me dire un mot très court : *j'ai reçu votre lettre*. Au reste je vous avoue que je suis dans une disposition d'esprit à ne pas m'inquiéter que des hommes sans délicatesse lisent mes lettres, lorsqu'elles ne leur sont pas adressées. Adieu, Monsieur, vous connaissez ma tendre estime et mon respectueux attachement pour vous. »

Le « vénérable desservant de Ploudaniel », dont mention plus haut, c'était M. Masson, recteur du Drennec avant la Révolution; prêtre fidèle, insermenté, il resta caché dans le pays pendant toute la Révolution. Sa cachette habituelle se trouvait au village du Coat, chez la famille Kérouanton. L'on a, heureusement, conservé le carnet « du temps de la Terreur », où M. Masson inscrivait les baptêmes faits par lui ou par son vicaire M. Cloarec, ainsi que les mariages célébrés la nuit, à domicile « sans publications de bannies, avec l'autorisation de l'Ordinaire ». L'Ordinaire c'était M. Henry,

vicaire général de Léon, qui gouvernait le diocèse en nom et lieu de Mgr de La Marche, émigré en Angleterre.

M. Masson avait bien besoin du secours de M. Guennégan. Il y avait bien quatre prêtres dans la paroisse, mais tous âgés, tous anciens confesseurs de la foi pendant la Révolution et se ressentant des fatigues et privations de ces temps périlleux. Le 5 novembre précédent, il écrivait à l'Evêque pour lui exposer sa détresse : « J'aurai dimanche prochain 72 ans; M. Morvan, 54 ans, infirme depuis un an, il confesse son monde à l'église, mais ce n'est qu'à grand-peine qu'il peut s'y rendre; — M. Le Duff mène une vie d'ermite près de la chapelle de Sainte-Pétronille, à une lieue du bourg, — confesse quelques personnes, mais il ne communie ni ne donne l'extrême-onction à personne, de sorte qu'on est toujours obligé d'aller après lui; M. Berthou, 52 ans, qui m'aidait beaucoup, en passant un fossé et en tombant, s'est fait une si forte contusion au genou qu'il ne peut se tenir sur ses jambes depuis un mois... »

Cette disette de prêtres dont souffrait le diocèse de Quimper se fit sentir pendant plusieurs années. Le 27 décembre 1812, Mgr Dombidau écrit à M. de Kerdanet : « Je voudrais, Monsieur, pouvoir vous donner un desservant pour Trégarantec, mais la chose est impossible dans ce moment : Je n'ai aucun prêtre à ma disposition. Vous ne pouvez ignorer que j'ai perdu le curé de Ploudiry, et cette paroisse est entourée de quatre autres paroisses vacantes. Quand je suis forcé de laisser de pareils vides, il faut me plaindre et reconnaître qu'il m'est impossible de faire ce qui me sera toujours très agréable, ce qui peut vous l'être à vous-même. J'espère que dans le courant de l'année où nous allons entrer, je pourrai ordonner un certain nombre de prêtres. Ils me donneront le moyen de placer de plus anciens vicaires. Quelques vides seront remplis, et alors, je m'occuperai avec intérêt de votre paroisse chérie... »

MGR DOMBIDAU ET LES URSULINES DE LESNEVEN

Avant la Révolution, il y avait à Lesneven un pensionnat pour jeunes filles tenu par des religieuses Ursulines. En 1791, ces Religieuses refusèrent de prêter le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, prescrit par la loi du 26 décembre 1790, et elles furent expulsées de leur couvent. En 1792, le couvent fut transformé en hôpital pour la Marine. M. de Kerdanet pria Mgr Dombidau d'intervenir auprès des autorités supérieures à Paris.

Le 19 mai 1807, Mgr Dombidau écrit à M. de Kerdanet : « Je vous confie que le bon et excellent ministre des Cultes, qui veut le bien et qui me traite un peu en enfant chéri, a adopté quelques vues que je lui ai présentées... »

Le 2 juin, nouvelle lettre : « Je vous confie sous le plus grand secret, Monsieur, que le ministre des Cultes me mande qu'ayant, à ma sollicitation, demandé au ministre de la Marine de me faire l'abandon de la maison des Ursulines de Lesneven, ce dernier lui a exprimé le regret de ne pouvoir se rendre à sa demande, parce que, dit-il, *« cette maison lui est absolument nécessaire dans le cas où une flotte rentrerait à Brest après un combat, ou si une épidémie se déclarait sur les vaisseaux »*. Je vous prie, Monsieur, de me donner tous les renseignements qui pourront prouver que cette maison n'est pas nécessaire à la Marine.

Je crois que vous m'avez marqué que M. le préfet Maritime vous avait écrit que cette maison n'avait pas été donnée à la Marine par un décret. Si vous avez connaissance de la manière dont la Marine s'en est emparée, vous m'obligerez de m'instruire de tout ce qui peut me donner les moyens d'insister sur ma demande.

C'est une terrible chose que d'arracher aux administrations ce dont elles se sont emparées. Mais je veux

prouver, si je le puis, que des établissements utiles méritent bien que l'on discute l'utilité ou l'inutilité des maisons dont les administrations se sont emparées. Je vous prie donc de m'envoyer ces renseignements le plus tôt possible... »

M. de Kerdanet écrivit. Le 14 juin 1807, l'évêque lui répond : « J'ai reçu votre mémoire; il me servira à faire de nouvelles représentations. J'ai pris des mesures pour assurer à des établissements utiles les bâtiments qui ne sont pas encore vendus. Si vous en connaissez dans votre arrondissement qui ne soient pas occupés par les canons de la Marine ou de la Guerre, veuillez m'en instruire. C'est une terrible chose que d'avoir à discuter quelque chose avec ces deux administrations. Je regarde comme un miracle d'avoir pu obtenir la maison des Ursulines de Morlaix. Mais les difficultés ne me rebutent pas. J'en ai éprouvé dans l'Ancien régime et j'ai appris dans ce noviciat que la suite dans les affaires surmonte bien des obstacles. J'aime votre pays; je n'y suis pas venu pour ne pas y faire le bien. Je m'en occuperai jusqu'à mon dernier soupir. Adieu... »

M. de Kerdanet, pensant arriver plus facilement à ses fins, fit faire des pétitions en faveur du retour des Ursulines, dans les différentes communes du canton de Lescarven. Dès qu'il en eut connaissance, l'Evêque lui écrivit : « Quimper, ce 7 juillet 1807. — Je vais vous dire avec ma franchise ordinaire, Monsieur, ce que je pense de la démarche que vous avez faite auprès des différentes communes. J'en redoute l'éclat. Il avertit l'administration de la Marine de préparer ses moyens d'opposition. D'ailleurs, je doute que le Gouvernement veuille se laisser influencer par de pareilles démarches. Je crois donc qu'il eût été plus sage de suivre la marche que j'ai suivie, de recueillir toutes les preuves les plus fortes, pour démontrer que cette maison est inutile à la Marine. Vous m'en avez fourni de précieuses, et je vous réponds

de ne pas les laisser dans mon secrétaire. Mais des affaires de cette nature, où l'amour-propre prend un degré de force, suivant la manière dont elles sont suivies, exigent une grande mesure.

Je trouve, par exemple, que ce que vous pouvez communiquer en confiance au sénateur (d'Aboville, gouverneur de Brest) ne peut avoir qu'un très bon effet. C'est un esprit sage, et un cœur droit et pur; l'on a toujours un grand avantage à présenter des vues utiles à des hommes de ce caractère. Il faut donc que vous le voyiez. Je vous autorise à lui confier que nos vues sont les mêmes sur cette maison, que je voudrais ajouter à l'utilité de cet établissement comme maison d'éducation, d'autres dispositions qui la rendraient un des plus utiles établissements pour ce département. Prouvez-lui que cette maison est inutile à la Marine et qu'il serait de la plus grande injustice qu'elle ne fût pas employée pour le plus grand bien du Département. Si vous parvenez à le bien persuader, je ferai en sorte qu'on le consulte, pour qu'il puisse donner son avis. Si l'Empereur vient dans le Département, je lui parlerai avec la franchise de mon caractère; je pourrai offenser le ministre de la Marine, mais je ne trahirai pas mes devoirs. Je sais que le bien se fait avec difficulté, mais Dieu m'a donné le courage qui ne se rebute pas, et une fois convaincu que mon devoir me commande la fermeté dans la poursuite d'un objectif utile, je ne l'abandonne plus. Voyez donc le sénateur; armez-vous de toutes vos preuves; persuadez et prouvez que la maison est inutile à la Marine et j'espère que nous reviendrons sur l'eau. Adieu... »

La lettre se termine par ces quelques lignes, où l'on voit l'amour du Prélat pour notre pays de Bretagne : « Adieu, Monsieur, ma lettre est un peu retardée. Une tournée de visites — pour la confirmation — en est la cause. J'arrive, accablé de fatigue, mais l'âme remplie

de consolations. Quel bon peuple que ces Bretons ! J'ai passé tout le cours de ma visite à m'attendrir et à bénir la Providence de m'avoir destiné à gouverner ce diocèse. Aussi je l'ai souvent renouvelé, l'engagement de ne jamais l'abandonner. Je vous prie d'être bien persuadé de mon inviolable et respectueux attachement. »

Dans une autre lettre, du 31 mars 1809, Mgr Dombidau, revenant de Paris, écrit... « Je suis enfin rendu au milieu de mon troupeau, et bien satisfait de pouvoir lui consacrer mes soins et tous les efforts de mon zèle. Croyez, Monsieur, que tant que j'en aurai les forces, rien ne pourra m'en séparer. Les témoignages d'intérêt et d'affection, que l'on n'a pas cessé de m'y donner, ont resserré mes liens. J'ai exprimé ma résolution à des amis qui me jugent avec trop d'indulgence et qui pourraient avoir d'autres idées. » (Parmi ces amis, il faut compter le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, oncle de l'Empereur, qui voulait faire nommer Mgr Dombidau à l'archevêché de Rouen). Mgr Dombidau d'ailleurs lui écrivait souvent, lui racontant tout ce qu'il faisait dans son diocèse. Dans une lettre du 1^{er} janvier 1806, nous lisons : « Dès que la Providence, Monseigneur, n'a pas permis que je fusse placé dans Votre suffragance, je ne pouvais être placé dans un diocèse qui pût me présenter plus de moyens favorables pour faire le bien...

... Depuis mon arrivée à Quimper, j'ai cherché à y faire tout le bien dont je puis être capable... J'ai établi cinq petites écoles dans différentes petites villes du diocèse, qui sont dirigées par des ecclésiastiques : ce sera là la ressource de mon Séminaire... Je suis content de mon clergé en général ; il me témoigne affection et confiance... »

(A suivre).

Chanoine GUEGUEN, *recteur du Folgoët.*

TABLE DES MATIERES

DU TOME LXXIX

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des séances

	PAGES
SÉANCE DU 28 JANVIER 1953.	V
Nécrologie : l'amiral Laurent. — Admission de nouveaux membres. — Présentation de publications récentes. — Prise en charge des collections de Kerjean par les Monuments historiques. — Communications diverses.	
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1953.. . . .	VII
Communications relatives aux fouilles de la pointe du Van, aux vieilles chapelles, à des fouilles préhistoriques, aux anciennes coiffes du pays de Quimper. — Lecture d'un mémoire de M. L. Ogès.	
SÉANCE DU 26 MARS 1953.. . . .	VIII
Nécrologie; le docteur F. Chauvel. — Admission d'un nouveau membre. — L'origine des enclaves de l'évêché de Dol. — Communications sur la Révolution à Landivisiau, la vie	

économique et paysanne à Plogonnec au ^{xvii}^e siècle, le nom de Bourg-les-Bourgs, des troupes faites à Kervaïc en Combrit, à Keroué en Kerfeunteun. — Désignation d'un nouveau secrétaire.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1953.

X

Admission de nouveaux membres. — Inscriptions sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — La stèle gauloise de Lanrivoaré. — Les limites de la cité des Osismes. — Un exilé à Carhaix en 1698. — Communications diverses.

SÉANCE DU 28 MAI 1953.. . . .

XII

Communications relatives au château de Kergournadec'h, au corsaire quimpérois le « La Zoé », aux reliques rapportées de Sainte-Hélène par le docteur Guillard, de Quimper. — Publication du texte du voyage de Charles Colbert en Bretagne en 1665.

SÉANCE DU 25 JUIN 1953.. . . .

XIII

Nécrologie : le chanoine Jézégou. — Présentation d'un nouveau membre. — Communications de M. P. Merlat, de Mme Véfa de Saint-Pierre sur Auguste-Bonable de Méhérenc, marquis de Saint-Pierre, de M. Bodéan sur les « tantad » d'autrefois à Sizun. — L'élection d'un maire à Locmaria-Quimper en juin 1790. — Une exposition à Morlaix et un congrès à Olisson. — La chapelle Saint-Melon à Tréogat.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1953.. . . . XVI
Admission d'un nouveau membre. — L'excursion du 28 juin. — Mesures heureuses prises à Locquirec. — Présentation d'une étude nouvelle de M. Merlat (revue *Gallia*) sur la base romaine de la plage du Ris, d'un nouveau livre de M. Masseron, d'une trouvaille à Plozévet et de remarques sur le calvaire de Pleyben.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1953.. . . . XIX
Nécrologie : MM. Chr. Le Dérout, de Kerviller et Le Goaziou. — Présentation de photographies aériennes concernant les fouilles de la pointe du Van. — Découverte de monnaies romaines à Guimaëc. — Communications relatives au lec'h de Saint-Renan, au scribe Hervé Keynhouarn et à divers monuments. — Présentation du livre de M. Debildour sur la *Sculpture bretonne*. — Echanges entre le Musée breton et le musée de Pors-Carn en Penmarc'h.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1953.. . . . XXI
Présentation d'un nouveau membre. — Découverte de squelettes dans le sol de la place de Locronan et de 10 kilogrammes de monnaies romaines en Plounévez-Lochrist. — Présentation d'une étude sur le rayonnement en Basse-Bretagne de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys. — Communications sur le manoir de Kermoguer en Moëlan et sur la statue de N.-D. du Guéodet. — Présentation d'un livre de M. A. Dupouy.

SÉANCE DU 31 DÉCEMBRE 1953.

XXIII

Admission d'un nouveau membre. — Classement d'une allée couverte en Riec. — Agrandissement de l'église de Kerfeunteun. — Communications diverses de MM. Keraval et Ogès. — Présentation d'un livre de M. Goulven Mazéas. — Création de la Société d'Etudes de Brest et du Léon. — Désignation de M. Jarry comme secrétaire général.



DEUXIÈME PARTIE

Table des mémoires

	PAGES
I. Le chanoine Jean Moreau et ses mémoires sur la Ligue, par Henri Waquet.. . . .	3
II. L'ivrognerie en Bretagne, par Louis Ogès. . .	19
III. Quelques tombes finistériennes de l'âge du bronze découvertes fortuitement, par P.-R. Giot..	31
IV. De l'intérêt de la réouverture des tumulus fouillés antérieurement, par P.-R. Giot et L. L'Hostis..	43
V. Une lettre inédite de La Tour d'Auvergne à un érudit espagnol publiée par G. Demer- son..	53
VI. Correspondance de Monseigneur Dombidau de Crousellhes avec D.-N. Miorcec de Ker- danet, par le chanoine Guéguen.. . . .	59



CHRONOLOGICAL TABLE

1890-1891

Page

1	1890-1891
2	1891-1892
3	1892-1893
4	1893-1894
5	1894-1895
6	1895-1896
7	1896-1897
8	1897-1898
9	1898-1899
10	1899-1900
11	1900-1901
12	1901-1902
13	1902-1903
14	1903-1904
15	1904-1905
16	1905-1906
17	1906-1907
18	1907-1908
19	1908-1909
20	1909-1910
21	1910-1911
22	1911-1912
23	1912-1913
24	1913-1914
25	1914-1915
26	1915-1916
27	1916-1917
28	1917-1918
29	1918-1919
30	1919-1920
31	1920-1921
32	1921-1922
33	1922-1923
34	1923-1924
35	1924-1925
36	1925-1926
37	1926-1927
38	1927-1928
39	1928-1929
40	1929-1930
41	1930-1931
42	1931-1932
43	1932-1933
44	1933-1934
45	1934-1935
46	1935-1936
47	1936-1937
48	1937-1938
49	1938-1939
50	1939-1940
51	1940-1941
52	1941-1942
53	1942-1943
54	1943-1944
55	1944-1945
56	1945-1946
57	1946-1947
58	1947-1948
59	1948-1949
60	1949-1950
61	1950-1951
62	1951-1952
63	1952-1953
64	1953-1954
65	1954-1955
66	1955-1956
67	1956-1957
68	1957-1958
69	1958-1959
70	1959-1960
71	1960-1961
72	1961-1962
73	1962-1963
74	1963-1964
75	1964-1965
76	1965-1966
77	1966-1967
78	1967-1968
79	1968-1969
80	1969-1970
81	1970-1971
82	1971-1972
83	1972-1973
84	1973-1974
85	1974-1975
86	1975-1976
87	1976-1977
88	1977-1978
89	1978-1979
90	1979-1980
91	1980-1981
92	1981-1982
93	1982-1983
94	1983-1984
95	1984-1985
96	1985-1986
97	1986-1987
98	1987-1988
99	1988-1989
100	1989-1990
101	1990-1991
102	1991-1992
103	1992-1993
104	1993-1994
105	1994-1995
106	1995-1996
107	1996-1997
108	1997-1998
109	1998-1999
110	1999-2000
111	2000-2001
112	2001-2002
113	2002-2003
114	2003-2004
115	2004-2005
116	2005-2006
117	2006-2007
118	2007-2008
119	2008-2009
120	2009-2010
121	2010-2011
122	2011-2012
123	2012-2013
124	2013-2014
125	2014-2015
126	2015-2016
127	2016-2017
128	2017-2018
129	2018-2019
130	2019-2020
131	2020-2021
132	2021-2022
133	2022-2023
134	2023-2024
135	2024-2025
136	2025-2026
137	2026-2027
138	2027-2028
139	2028-2029
140	2029-2030
141	2030-2031
142	2031-2032
143	2032-2033
144	2033-2034
145	2034-2035
146	2035-2036
147	2036-2037
148	2037-2038
149	2038-2039
150	2039-2040
151	2040-2041
152	2041-2042
153	2042-2043
154	2043-2044
155	2044-2045
156	2045-2046
157	2046-2047
158	2047-2048
159	2048-2049
160	2049-2050
161	2050-2051
162	2051-2052
163	2052-2053
164	2053-2054
165	2054-2055
166	2055-2056
167	2056-2057
168	2057-2058
169	2058-2059
170	2059-2060
171	2060-2061
172	2061-2062
173	2062-2063
174	2063-2064
175	2064-2065
176	2065-2066
177	2066-2067
178	2067-2068
179	2068-2069
180	2069-2070
181	2070-2071
182	2071-2072
183	2072-2073
184	2073-2074
185	2074-2075
186	2075-2076
187	2076-2077
188	2077-2078
189	2078-2079
190	2079-2080
191	2080-2081
192	2081-2082
193	2082-2083
194	2083-2084
195	2084-2085
196	2085-2086
197	2086-2087
198	2087-2088
199	2088-2089
200	2089-2090
201	2090-2091
202	2091-2092
203	2092-2093
204	2093-2094
205	2094-2095
206	2095-2096
207	2096-2097
208	2097-2098
209	2098-2099
210	2099-2100
211	2100-2101
212	2101-2102
213	2102-2103
214	2103-2104
215	2104-2105
216	2105-2106
217	2106-2107
218	2107-2108
219	2108-2109
220	2109-2110
221	2110-2111
222	2111-2112
223	2112-2113
224	2113-2114
225	2114-2115
226	2115-2116
227	2116-2117
228	2117-2118
229	2118-2119
230	2119-2120
231	2120-2121
232	2121-2122
233	2122-2123
234	2123-2124
235	2124-2125
236	2125-2126
237	2126-2127
238	2127-2128
239	2128-2129
240	2129-2130
241	2130-2131
242	2131-2132
243	2132-2133
244	2133-2134
245	2134-2135
246	2135-2136
247	2136-2137
248	2137-2138
249	2138-2139
250	2139-2140
251	2140-2141
252	2141-2142
253	2142-2143
254	2143-2144
255	2144-2145
256	2145-2146
257	2146-2147
258	2147-2148
259	2148-2149
260	2149-2150
261	2150-2151
262	2151-2152
263	2152-2153
264	2153-2154
265	2154-2155
266	2155-2156
267	2156-2157
268	2157-2158
269	2158-2159
270	2159-2160
271	2160-2161
272	2161-2162
273	2162-2163
274	2163-2164
275	2164-2165
276	2165-2166
277	2166-2167
278	2167-2168
279	2168-2169
280	2169-2170
281	2170-2171
282	2171-2172
283	2172-2173
284	2173-2174
285	2174-2175
286	2175-2176
287	2176-2177
288	2177-2178
289	2178-2179
290	2179-2180
291	2180-2181
292	2181-2182
293	2182-2183
294	2183-2184
295	2184-2185
296	2185-2186
297	2186-2187
298	2187-2188
299	2188-2189
300	2189-2190
301	2190-2191
302	2191-2192
303	2192-2193
304	2193-2194
305	2194-2195
306	2195-2196
307	2196-2197
308	2197-2198
309	2198-2199
310	2199-2200
311	2200-2201
312	2201-2202
313	2202-2203
314	2203-2204
315	2204-2205
316	2205-2206
317	2206-2207
318	2207-2208
319	2208-2209
320	2209-2210
321	2210-2211
322	2211-2212
323	2212-2213
324	2213-2214
325	2214-2215
326	2215-2216
327	2216-2217
328	2217-2218
329	2218-2219
330	2219-2220
331	2220-2221
332	2221-2222
333	2222-2223
334	2223-2224
335	2224-2225
336	2225-2226
337	2226-2227
338	2227-2228
339	2228-2229
340	2229-2230
341	2230-2231
342	2231-2232
343	2232-2233
344	2233-2234
345	2234-2235
346	2235-2236
347	2236-2237
348	2237-2238
349	2238-2239
350	2239-2240
351	2240-2241
352	2241-2242
353	2242-2243
354	2243-2244
355	2244-2245
356	2245-2246
357	2246-2247
358	2247-2248
359	2248-2249
360	2249-2250
361	2250-2251
362	2251-2252
363	2252-2253
364	2253-2254
365	2254-2255
366	2255-2256
367	2256-2257
368	2257-2258
369	2258-2259
370	2259-2260
371	2260-2261
372	2261-2262
373	2262-2263
374	2263-2264
375	2264-2265
376	2265-2266
377	2266-2267
378	2267-2268
379	2268-2269
380	2269-2270
381	2270-2271
382	2271-2272
383	2272-2273
384	2273-2274
385	2274-2275
386	2275-2276
387	2276-2277
388	2277-2278
389	2278-2279
390	2279-2280
391	2280-2281
392	2281-2282
393	2282-2283
394	2283-2284
395	2284-2285
396	2285-2286
397	2286-2287
398	2287-2288
399	2288-2289
400	2289-2290
401	2290-2291
402	2291-2292
403	2292-2293
404	2293-2294
405	2294-2295
406	2295-2296
407	2296-2297
408	2297-2298
409	2298-2299
410	2299-2300
411	2300-2301
412	2301-2302
413	2302-2303
414	2303-2304
415	2304-2305
416	2305-2306
417	2306-2307
418	2307-2308
419	2308-2309
420	2309-2310
421	2310-2311
422	2311-2312
423	2312-2313
424	2313-2314
425	2314-2315
426	2315-2316
427	2316-2317
428	2317-2318
429	2318-2319
430	2319-2320
431	2320-2321
432	2321-2322
433	2322-2323
434	2323-2324
435	2324-2325
436	2325-2326
437	2326-2327
438	2327-2328
439	2328-2329
440	2329-2330
441	2330-2331
442	2331-2332
443	2332-2333
444	2333-2334
445	2334-2335
446	2335-2336
447	2336-2337
448	2337-2338
449	2338-2339
450	2339-2340
451	2340-2341
452	2341-2342
453	2342-2343
454	2343-2344
455	2344-2345
456	2345-2346
457	2346-2347
458	2347-2348
459	2348-2349
460	2349-2350
461	2350-2351
462	2351-2352
463	2352-2353
464	2353-2354
465	2354-2355
466	2355-2356
467	2356-2357
468	2357-2358
469	2358-2359
470	2359-2360
471	2360-2361
472	2361-2362
473	2362-2363
474</	